Guillaume le Boux

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1638.   Evêque de Périgueux

Né à St Maurice de Souzay (Maine et Loire) le 30 juin 1621

Mort à Périgueux (Dordogne), le 6 août 1693

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

A consulter :

Adry : t. I, p. 207.
t. VI. p. 191.

Batterel : t. II, p. 580-599 notice
t. I. p. 294, 363
t. II. p. 488, 570
t. III. p 14.30. 54, 287
t. IV. p. 502, 556.

Bicais : t. I. p 678.

Bonardy. p. 497, 499.

Bougerel, t. I, p. 363

Cloyseault : Vies, t. I, p. 156 ; t. II, 177-181
Catalogue p. 576

Abbé E. Riboulet : Etude historique sur Mgr Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux et prédicateur ordinaire du roi avec portrait et armes. Périgueux, 1875

Celestin Port : Dictionnaire historique de Maine et Loire, abondante notice sur Guillaume Boux (sic)

abbé Hurel : Les orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV, Paris, 2e édition, 1874, t. I. p 94-110

Gazette de France du Temps Nos 31 mars 1657 - 5 oct. 1658 - 8 X 1663 - 29 X. 1663.

Loret : La Muse historique, édition Livet : t. I, p. 227, 223, 562.
t. II. p. 181, 259, 272, 280, 303, 318, 389, 428, 436, 443, 452, 472, 535, 541.
t. III. p. 26, 134, 161, 182, 188, 205, 336, 375.
t. IV. p. 14, 17, 43, 159, 193, 316.

Lelong : Bibl. hist. de la France I, 8332

Ménagiana : t. III. p. 217.

Tables de Dupin, t. III. p. 237.

Voir sa Vie dans la Préface de ses Sermons prêchés devant le roi, Rouen, Besongne, 1766, 2 vol. in 12. et dans la Bibl. hist. de la France, t. I, No 8332.

abbé A. Degert : Histoire des évêques de Dax. Paris, Beauchesne, 1903, in 8. p. 335-343.

actes manuscrits de la 9e assemblée de l'oratoire, session XXVI du lundi 30 sept. 1658.
" 10e " " " session VII du 20 sept. = session IX du 22 sept. 1661 [+] XIe assemblée, session I.
XII "

Chaudon et Delandine : Dict. historique, Paris, Ménard et Desenne, 1821, t. IV, p. 427.

Arch. Nles, L. 740. Notes du P. Léonard de Ste Catherine, augustin déchaussé.

Dictionnaire de théologie catholique, Paris, Letouzey, t. IX, col. 99-100 article Molien.

Gallia christiana, 1720, t. II, col. 1487

Journal de Saint amour. p. 378, janvier 1653.

Patin : lettres : t. II, lettre à Spon, p. 353.

abbé Duguet : Mémoires manuscrits.

Faydit : Remarques sur Virgile, 2e Partie. p. 176.

Moréri : suppl pour 1732

Houdry, jésuite ; Discours préliminaire de sa Bibliothèque des prédicateurs sur la morale, t. I.

Dictionnaire portatif des prédicateurs 1757, p. 55

Schmit : Article dans le Journal des villes et des campagnes du 5 Nov. 1864 p. 198.

Jacquinet

Catalogue des Mss de l'arsenal, t. II. 2234. fo 31

Revue de Gascogne avril 1902. Lettres inédites de Le Boux

Rapin : Mémoires II. 195.

– Hoefer : Nouvelle biographie universelle, t. VI, col. 150 =

– Pérennès : Biographie universelle Paris, Besançon, Outhenin-Chalandre, 1868, t. II p. 509.

– Lelong . Nouveau Lelong, N° 76. et Lelong, N° 8332 Bibl. historique de la France

– Le Père Armand Jean, S.J. : Les évêques et archevêques de France de 1682 à 1801, Paris, Picard 1891, p. 139, 140.

– Abbé du Temps : le Clergé de France depuis la fondation des églises à nos jours, Paris, 1774, 4 forts vol. in 8

– Feller : Biographie universelle, Paris, Gaume 1848, nouvelle édition, t. II, p. 183.

– Dictionnaire de théologie catholique : IX, 99-100. Article A. Molien.

113

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. T 1,p 363
Ms. de Montpellier
N° de la notice : 113

Guillaume Le Boux
évêque de Périgueux.

Guillaume Le Boux devait à son mérite ce que d'autres doivent quelquefois à leur naissance seule. Il était né, disent M^rs de Ste Marthe, dans le bourg de Gensay, <u>ex plebeia et paupere familia</u>. M. Goujet prétend qu'il naquit à Songé en Anjou, qu'il était fils d'un négociant qui lui fit faire ses études à Saumur, ce qui est faux ; car il les fit, étant serviteur de cette maison et balayeur des classes. Quoi qu'il en soit, ses régents lui conseillèrent d'entrer dans l'Oratoire, ce qu'il fit en 1638. Il régenta la rhétorique à Riom, où il fit, à 22 ans, l'oraison funèbre de Louis XIII. Il fut curé de Songé et de Garnne, ensuite il vint prêcher à Paris. Il fut si goûté que M. de Harlay, archev. de Rouen, l'engagea à prêcher un avent et un carême dans sa cathédrale. Le carême suivant il prêcha devant le roi et fut fort applaudi. Étant à Saumur à l'ouverture d'un jubilé, il y fit un sermon sur les indulgences si solide et si plein de force qu'un député des ministres protestants, qui avait été envoyé pour l'entendre, s'en retourna convaincu que les indulgences étaient en soi fondées sur l'écriture, et le récit que ce député fit du sermon au ministre même de Saumur entraîna aussi celui-ci dans la même conviction. Pendant la Fronde, le P. Le Boux prêcha avec zèle à Paris sur l'obéissance due au roi, et ses discours ne furent pas inutiles. On le trouvait toujours prêt, et les saillies qui lui échappaient sur le champ étaient souvent les plus beaux endroits de ses sermons.

Le roi le nomma évêque d'Acqs en 1660. Pendant ce temps là il prêcha à Bordeaux et ailleurs. En 1665 il fut nommé à l'évêché de Mâcon ; mais il n'en prit pas possession, et le roi lui donna celui de Périgueux. Ses amis qui demandaient cet évêché pour lui disaient : M. Le Boux est un gueux, il veut Périgueux, où il s'est toujours appliqué à faire connaître et à pratiquer les règles d'une discipline exacte principalement dans le clergé.

M. l'abbé de Cerisiers écrivit contre lui une lettre très vive et pleine de traits piquants qui n'étaient point fondés. Seulement cet abbé méprisait beaucoup le P. Le Boux. Il lui répondit avec tant de modération et d'humilité que cet abbé tout confus lui fit des excuses et lui demanda instamment son amitié

Quelques années avant ~~sa~~ mort, il fit à la tête de 12 prêtres de l'Oratoire, une mission aux nouveaux convertis et, quoiqu'il fût fort âgé, il y fit paraître un si beau feu et tant d'éloquence et d'érudition qu'on ne croyait pas qu'il eût jamais mieux prêché. Aussi cette mission ne se fit pas sans un grand succès. Il établit des conférences dans son diocèse, il transféra dans la ville sa cathédrale, il y unit la collégiale de St Front, il fonda des places gratuites dans son séminaire pour de pauvres ecclésiastiques et dans le couvent de N. D. pour de pauvres filles. Il mourut le 6 août 1693 après 27 ans d'épiscopat.

Ouvrages :

I Conférences de Périgueux 3 vol in 12 Paris Muguet

II Théologie morale de Périgueux 4 vol. in 12 Guérin 1695. Il a eu la principale part à ces ouvrages.

III <u>Mss</u> ses sermons. Il en composait tous les ans un volume dans sa retraite du Château Lévêque, maison de campagne

IV Oraison funèbre de Louis XIII

V plusieurs discours dans le recueil de nos assemblées

VI Lettre à M. l'abbé de Cerisiers. <u>Mss</u>.

No 6088. 1864

Jonas Calen.

Born den 18 Maij

$\frac{20}{20}$

Mgr GVILLAVME 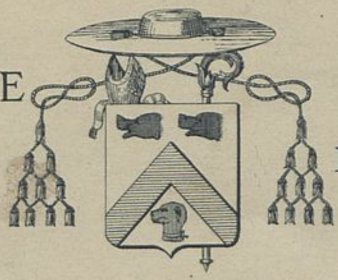 LE BOVX

EVÉQVE DE PÉRIGVEVX

DE 1666 A 1693.

Le Boux

Actes de la Neuvième Assemblée Session XXVI du lundi 30 septembre 1658

Le Rév. Père Le Boux ayant été nommé par le roi à l'évêché d'Acqs, a été prié et obligé de prendre séance auprès de Notre R. P. Général, nonobstant sa longue résistance. Et après que le dit R.P. Général a ouvert la session par ces paroles de St Jean : « In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quia misit Filium suum unigenitum, ut vivamus per ipsum, » le P. Le Boux a dit les larmes aux yeux, qu'il avait entendu parler avec joie de la charité à l'entrée de cette session et de toutes les précédentes, puisqu'il avait besoin qu'on en eût pour lui plus que jamais ; — qu'ayant reçu une grâce du Roi, il en demandait deux à l'Assemblée, sans lesquelles celle-là lui serait funeste. La première, que la Congrégation demandât à Dieu pour lui ce qui lui était nécessaire pour s'acquitter dignement d'une charge à laquelle la Providence l'appelait et dont la seule pensée le rendait étonné et surpris, ayant sujet de craindre d'être du nombre de ceux que St Grégoire de Nazianze blâme avec justice, parce qu'ils n'apportent à l'épiscopat que le seul désir d'être évêques (quoiqu'il n'eût pas beaucoup senti ce désir dans son cœur), et d'appréhender en même temps, considérant son indignité d'une part ; et d'autre, la sainteté du dernier évêque de l'Oratoire, J. Bte Gault, évêque de Marseille, cette redoutable menace du Fils de Dieu : « Unus assumetur et alter relinquetur. », malheur qu'il espérait éviter par le secours des prières et des sacrifices de l'Assemblée : protestant que, s'il lui plaisait jeter les yeux sur quelque autre de la Compagnie pour cette dignité dont il se tenait très indigne, il se rendrait lui-même le solliciteur de ce changement auprès du roi et de Son Éminence.

La seconde grâce qu'il a demandée, a été d'être toujours regardé comme prêtre de l'Oratoire, assurant qu'il honorerait toute sa vie la Congrégation, et qu'il rechercherait avec plaisir toutes sortes d'occasions de la servir comme sa Mère.

Et le Révérend Père Général l'a remercié au nom de toute l'Assemblée de la continuation de son amour et de son zèle pour la Congrégation, et l'a assuré qu'elle aura grand soin d'offrir ses vœux et ses prières à J.-C., l'évêque de nos âmes, afin qu'il lui plaise de lui donner abondamment la grâce épiscopale avec toutes les vertus qui doivent accompagner cette grande dignité ; et que, si la dite Congrégation l'a aimé jusqu'à présent comme un de ses enfants, elle l'honorera dorénavant comme un de ses Pères.

Session XXVII, mardi 1 octobre

L'archevêque d'Embrun apporte une lettre de cachet par laquelle le roi lui ordonnait de faire signer par tous les députés le Formulaire. Tous ont signé sans discussion et la dite signature lui a été mise entre les mains par 6 députés de l'Assemblée, le Rév. P. Le Boux portant la parole pour lui faire nos très humbles remerciements.

Actes de la 10e Assemblée

Session VII, mardi 20 septembre

Le P. Thiersault s'est chargé d'écrire à Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Guillaume Le Boux évêque d'Acqs, sur les témoignages d'affection et de civilité qu'il a rendus au sujet de l'Assemblée

Session IX du jeudi 22 septembre :

Ensuite a été lue une lettre de Mgr l'Illust. et Réver. Guillaume Le Boux, évêque d'Acqs, écrite à l'Assemblée du 13 sept. 1661 dont la teneur suit :

Mes Révérends Pères, comme vous représentez toute la Congrégation et qu'elle vous considère comme ses plus dignes membres réunis à son digne chef, je ne puis laisser passer une occasion si favorable sans lui rendre en vos personnes le respect et la reconnaissance que je lui dois. Je le fais avec toute la sincérité de mon coeur. Et vous voulez bien, Mes Révérends Pères, que je vous fasse souvenir qu'il y a trois ans qu'ayant l'honneur d'être de la même Assemblée que vous composez, il plût au Roi me nommer à l'évêché d'Acqs et que ma première pensée fut d'avoir recours à votre charité. Cette parole a bien de l'étendue, et vous me permettrez, s'il vous plaît, d'en prendre le sens dans l'acte que vous daignâtes en faire dresser dans une de vos sessions. Mais j'ose vous dire, Mes Révérends Pères, que l'expérience d'une année et demie dans mon diocèse m'a mis en état d'ajouter beaucoup aux choses que je vous dis alors dans la vue de mon indignité et de ma misère. Je m'assure que vous m'accorderez maintenant ce que vous eûtes la bonté de m'accorder, il y a trois ans. Et puisque vous m'avez fait l'honneur de me donner place dans l'ordre de vos députations en me regardant toujours comme prêtre de l'Oratoire, je ne puis douter que vous ne me fassiez la grâce de me donner toujours part dans vos affections et dans vos prières. Je suis, mes Révérends Pères, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère

Guillaume, évêque d'Acqs.

L'assemblée, après la dite lecture, a témoigné grande reconnaissance, gratitude et respect envers le dit Seigneur, et a donné charge aux Pères Doron et Thiersault de lui faire réponse avec très humbles remerciements et assurance de la continuation de ses respects.

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, Paris, Ménard et Desenne, 1821, T. IV, p. 427

Guillaume Le Boux, né à Souzé près de Saumur, en 1621, était fils d'un batelier, et fut balayeur de collège, capucin, oratorien, curé, professeur de rhétorique à Riom et prédicateur célèbre. Il entra à l'Oratoire, se consacra à la prédication et obtint de Louis XIV, devant qui il avait prêché, l'évêché d'Ags en 1658, et dix ans après celui de Périgueux. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut en 1693, après avoir instruit ses curés et édifié ses diocésains.

Sermons, Rouen, 1766, 2 vol in 12. Il y faut plutôt rechercher la solidité et l'instruction que les grands mouvements de l'éloquence,

Conférences de Périgueux, 3 vol. in 12, estimées.

Bicais = L'Oratoire de France = { Copie de la Bibl. Nle T. I, p. 526.
Mss. d'Aix, T. I, p. 678.

Guillaume Le Boux, que l'Oratoire a comptés parmi ses membres les plus distingués et que le diocèse de Périgueux regarde encore comme un de ses meilleurs évêques, ne fut redevable de son élévation qu'à lui-même. Les écrivains qui ont parlé de sa naissance, ne sont pas d'accord sur la profession que son père exerçait. Les uns veulent qu'il ait été petit marchand; d'autres, patron de barque sur la Loire et quelques-uns, tonnelier. Mais, ce qui paraît assuré, c'est qu'il était de basse extraction et vivait du travail de ses mains à Saugé, village situé aux environs de Saumur. C'est là que Guillaume vint au monde en 1621. La vivacité et la pénétration qu'on remarqua en lui, dès son bas âge, donnant lieu de juger que la Providence lui destinait un sort au dessus de sa condition, ses parents lui firent apprendre à lire et à écrire et, à la faveur de qq1 ressources étrangères et de l'industrie du jeune homme même, ils vinrent à bout de lui faire faire ses études au collège de l'Oratoire de Saumur. Le jeune Le Boux se conduisit si bien pendant le cours de ses classes, il y fit paraître tant d'amour pour l'étude et un talent si marqué pour l'éloquence que ses régents, concevant de lui de grandes espérances, lui conseillèrent d'entrer dans leur Congrégation. Erreur !! Le Boux est entré comme petit domestique au collège de Saumur. Il balayait les classes, disent tous les premiers chroniqueurs. Quel motif pousse ici Bicaïs à dénaturer des faits auxquels il n'a pas pu assister !!

Ce parti lui présentant tous les avantages qu'il pouvait désirer, il n'hésita point à l'embrasser. Il fut donc reçu à l'Oratoire en 1636 et mettant à profit les secours qu'il trouva dans ce corps, il confirma par son application et ses progrès l'opinion avantageuse que l'on avait toujours eue de lui.

Professant la rhétorique à Riom en 1643, il fit, à l'âge de 22 ans, l'oraison funèbre de Louis XIII qui lui attira des applaudissements bien capables de l'encourager à suivre son talent pour la chaire. Le temps qu'il passa encore dans les

colleges fut particulièrement employé à orner son esprit des connaissances relatives à l'art oratoire. Mais, ayant retiré de l'étude des belles-lettres les avantages qu'il s'était proposé d'en recueillir, il l'abandonna pour étudier l'Ecriture Ste et les Pères de l'Eglise. après quoi, il s'adonna à la prédication. Dès les premiers jours qu'il parut en chaire, il enleva les suffrages de ses auditeurs. Etant à Saumur, à l'ouverture du jubilé de 1650, il donna un sermon sur les indulgences si solide et si plein de force qu'un député des ministres protestants qui avait été envoyé pour l'entendre, s'en retourna convaincu que les indulgences étaient fondées sur l'Ecriture; et le récit que ce député fit du sermon au ministre même de Saumur, entraîna celui-ci dans la même conviction.

Les Dominicales qu'il prêcha les années suivantes à Orléans et à Troyes firent tant de bruit qu'on voulut l'entendre à Paris. On lui procura à cet effet une station dans une des principales paroisses de cette ville pour l'année 1653. Mais, au moment qu'il se disposait à partir pour l'aller remplir, il reçut une lettre de cachet qui lui défendait de paraître dans la capitale. Cet ordre lui avait été ménagé par des gens qui, jaloux de ses succès, voulaient l'éloigner de la station de la Cour, en l'empêchant de remplir celles de la ville. Le Jansénisme, dont on l'avait représenté au roi comme un grand partisan servit de prétexte à leur prétendu zèle. Mais, malheureusement pour eux, l'orateur qu'ils n'avaient ainsi desservi que parce qu'il leur faisait ombrage, ne tarda pas à être reconnu pour un homme qui n'avait jamais voulu prendre aucune part aux disputes qui agitaient alors l'Eglise de France. Au défaut de la station de Paris, le P. Le Boux se chargea de prêcher le carême dans la cathédrale de Rouen et ce fut avec une telle affluence de monde que l'église, toute vaste qu'elle est, n'en pouvait contenir qu'une partie. M. de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, mort depuis archevêque de Paris, qui avait assisté assidûment à ses sermons et qui l'avait même chargé de faire l'oraison funèbre de M. de Harlay, son oncle et son prédécesseur, décédé pendant le cours du dit Carême; ce prélat, dis-je, goûta si bien la doctrine et la manière de prêcher du Père Le Boux, qu'il se rendit sa caution auprès de la Reine Mère et lui obtint la permission de venir à Paris et à la Cour.

Ce Père s'y rendit bientôt après et prêcha devant le roi et la Reine Mère en 1654, le jour de la Pentecôte. Leurs Majestés ayant été fort satisfaites de son sermon, le nommèrent pour prêcher l'Avent de cette même année au Louvre et puis celui de 1656 et le Carême de 1657. La Reine le goûtait tant qu'elle venait souvent l'entendre dans l'église de l'Oratoire, même pendant le carême de 1656, distinction d'autant plus flatteuse que cette Princesse donnait alors au P. Le Boux la préférence sur le prédicateur de la Cour qu'elle se privait d'entendre. Il avait un merveilleux talent pour la chaire. Il parlait avec une grâce et une naïveté charmante. Son éloquence n'était point d'un caractère sublime et d'une grande élévation. Tout était chez lui dans la nature. Il disait des choses assez communes; mais la manière dont il les tournait et les débitait, attachait infiniment. Souvent il prenait les manières faciles et l'air aisé de la conversation et cela, joint à un bel extérieur persuadait et charmait l'auditeur.

Sa manière de composer était assez particulière et convenait parfaitement à cet air naturel qui régnait dans ses sermons. Il prenait un texte, faisait une division et méditait un peu sa matière sans rien écrire; ensuite il montait en chaire et se livrait à son heureuse facilité et à la beauté de son imagination; et au sortir de la chaire, lorsque les esprits

étaient encore émus par l'action, il écrivait ses sermons. La raison qu'il donnait de cette pratique était que son imagination se trouvait si froide et si ingrate, lorsqu'il était renfermé dans son cabinet, qu'elle refusait de le servir et qu'elle ne lui fournissait rien ; mais qu'il lui fallait le spectacle de l'auditoire pour l'animer. Les idées se présentaient alors à lui en abondance et il se sentait tout d'un coup devenir un homme nouveau.

Le Père Le Boux se fit un tel nom et fit son chemin en si peu de temps que, pour son mérite, il fut nommé à l'évêché d'Acqs, âgé seulement de 37 ans, n'y en ayant que 10 qu'il prêchait et que 4 depuis qu'il avait paru à la cour. Il fut nommé à cette prélature le 30 sept. 1658, pendant la tenue de l'assemblée générale de l'Oratoire à laquelle il assistait en qualité de député de la maison de Paris. Dès que sa nomination fut connue, on lui fit prendre séance immédiatement après le P. Bourgoing supérieur général ; le respect dû à l'épiscopat l'exigeant ainsi. Cette marque de distinction fit souffrir la modestie du P. Le Boux qui aurait voulu que ses confrères continuassent d'agir avec lui comme auparavant. (Actes, session 26) Il la porta si loin que, si on se fût prêté à ses désirs, il se serait démis volontiers de sa dignité en faveur de celui des Prêtres de l'Oratoire que l'assemblée aurait choisi ; se chargeant, disait-il, de solliciter lui-même et de faire agréer ce changement au cardinal Mazarin et au Roi. Ces rares dispositions justifiaient de plus en plus le choix que le Prince avait fait d'un si excellent sujet et méritaient, selon le langage des Pères, qu'on le poussât malgré lui à la place qui lui était destinée. En l'acceptant, il se recommanda avec beaucoup d'humilité aux prières de l'assemblée et lui demanda comme une grâce d'être toujours conservé de l'Oratoire, assurant qu'il honorerait toute sa vie la Congrégation et qu'il rechercherait avec plaisir toutes sortes d'occasions de la servir comme sa mère. C'est dans l'église de l'Oratoire et au milieu de ses confrères qu'il reçut l'onction épiscopale, le 13 avril 1660, des mains de M. de Vic, archevêque d'Auch, son métropolitain, assisté des évêques de Coutance et de Tulle.

Devenu évêque, sa vie fut celle d'un saint prélat. Il suffisait de savoir ce qu'il devait faire pour être assuré de ce qu'il ferait. Les curés, cette portion de ministres si précieuse à l'Eglise, devinrent son conseil et les pauvres, ses amis. Il vécut comme frère avec les premiers et fut le père des seconds. La prière, l'étude, les visites de son diocèse et la prédication partagèrent son temps. Outre les 3 stations qu'il avait remplies à la Cour avant qu'il eût été élevé sur le siège d'Acqs, il en a rempli depuis 5 autres les carêmes de 1663, 1673, 1678, 1679 et l'avent de 1663. C'est lui encore qui fut chargé de l'oraison funèbre de Philippe IV, roi d'Espagne, qu'il prononça en 1665 dans l'Eglise N.D. de Paris en présence du roi et de toute la Cour ; l'année suivante, 1666, il fit celle de la reine Mère, Anne d'Autriche, au Val de Grâce, en présence de leurs Altesses royales. Bordeaux et les villes des environs qui avaient eu la satisfaction de lui entendre annoncer la parole de Dieu dans leurs églises, espéraient pouvoir se procurer encore le même avantage. Mais la Gascogne ne posséda pas longtemps ce digne ministre de l'Evangile. Louis XIV, voulant donner plus d'étendue à ses talents et à son zèle, le nomma en 1665 à l'évêché de Mâcon et sans lui donner le temps d'en prendre possession, il le transféra en 1667 à celui de Périgueux, qui, étant plus considérable et plus difficile à gouverner, avait besoin d'un pasteur d'une expérience et d'une capacité aussi reconnue que la sienne.

La vie que M. Le Boux avait menée à Acqs, il la mena dans son nouveau diocèse ; et comme il se trouvait chargé de la conduite d'un troupeau plus nombreux, il redoubla de soins et d'attention pour pourvoir aux besoins de toutes ses ouailles. Sa tendresse paternelle et sa sollicitude industrieuse lui en firent trouver aisément les moyens. Le clergé, comme la partie la plus noble de son église, fut le premier objet de sa vigilance pastorale. Il établit des conférences où les curés et tous ceux qui étaient employés aux fonctions du saint ministère, furent obligés de se rendre. Ces conférences, dont on a donné le résultat au public, ont été comme une source abondante de lumières pour les pasteurs et les fidèles confiés à leurs soins. Le vertueux prélat fit souvent la visite de ses églises, se transportant avec zèle dans les paroisses les plus éloignées, comme dans les plus proches, administrant, quand il le fallait, le sacrement de confirmation qu'il accompagnait toujours de quelque instruction, ayant grande attention de répandre partout où il passait des aumônes, à proportion des besoins qu'il trouvait. Ne bornant pas ses charités à ce qu'il donnait pendant sa vie, il fonda des places gratuites dans son séminaire pour de pauvres ecclésiastiques. Il en fonda aussi dans le couvent de N.D. pour faire élever des jeunes filles dont les parents n'étaient pas en état de payer leur pension. C'est lui qui a transféré dans la ville épiscopale la cathédrale qui était auparavant dans la cité et il y unit la collégiale de St Front, en transférant son chapitre dans cette église. Les travaux infatigables auxquels M. de Périgueux s'était livré sans ménagement, soit avant, soit au cours de son épiscopat, épuisèrent de bonne heure sa santé et la mort l'enleva le 6 août 1693, n'étant âgé que de 72 ans, après avoir changé la face de son diocèse que ses exemples et ses instructions rendirent un modèle de régularité.

« Il avait souhaité, dit le Nécrologe de l'Oratoire, demeurer uni à notre Congrégation pour laquelle il a conservé durant sa vie beaucoup d'affection. »

Il lui avait donné en effet des témoignages bien sensibles de son estime, de son attachement, de sa reconnaissance dans diverses occasions et en assistant à qqs unes de ses assemblées, notamment à celle de 1663 dont il présida les séances qui précédèrent la nomination du P. Senault au généralat de l'Oratoire. Pour mieux connaître les sentiments de M. de Périgueux envers ses anciens confrères, qu'on

lise la lettre qu'il adressa en 1661 aux députés de leur assemblée (Voir au début de ce dossier.)

Cet évêque était né d'une famille obscure. Mais, bien loin de rougir de sa naissance, lorsqu'il se vit recherché par les Grands et élevé aux premières dignités de l'Eglise, il en parlait dans toutes les occasions, tout comme s'il était sorti d'une maison considérable. On rapporte même qu'ayant été à Saumur, du commencement qu'il était évêque, non seulement il ne témoigna pas la moindre peine de se trouver au milieu de parents pauvres et de peu de considération dans le monde, mais il courut au devant de sa mère, l'embrassa tendrement à la vue d'une nombreuse assemblée qui s'était rendue à l'Oratoire pour lui faire visite : « Venez, lui dit-il, ma bonne Mère, jouir du plaisir de voir votre fils et les honneurs qu'on rend à l'auguste caractère dont il est revêtu. C'est à votre tendresse et à tout ce qu'elle vous a inspiré de faire pour mon éducation que je dois et ce que je suis et les bontés que vous voyez qu'on me témoigne. Puissiez-vous jouir longtemps de votre joie! Mais ne nous laissons point éblouir par l'éclat des grandeurs qui m'environnent. Plus je suis élevé en ce monde, plus je serai abaissé dans l'autre si je ne remplis pas fidèlement les devoirs attachés à la charge pastorale. Demandez donc à Dieu dans vos prières qu'il me donne les grâces dont j'ai besoin pour me conduire en digne successeur des apôtres et qu'il ne permette pas qu'ayant tant prêché aux autres, je me dispense moi-même de mettre en pratique les vérités importantes que je leur ai annoncées. »

M. Le Boux ne s'en tint pas là. Joignant à ses paroles des témoignages plus sensibles de son amour et de sa reconnaissance, il pourvut aux besoins de sa mère et de ses plus proches parents, de manière à leur faire couler des jours heureux, sans pourtant les enrichir d'un bien qui lui appartenait moins qu'aux pauvres de son diocèse.

Quoique ses <u>sermons</u> aient eu beaucoup de réputation, lorsqu'il les prêchait, ils n'ont jamais été publiés. Il est vrai qu'il en a paru 2 volumes imprimés sous son nom à Paris en 176...; mais bien des gens doutent qu'ils soient de lui. Le sieur Guérin, libraire à Paris, à qui on avait remis les vrais sermons de ce prélat pour les faire imprimer, assura, il y a longtemps, au P. Batterel, que, les ayant fait examiner, il fut conseillé de ne pas les rendre publics, vu qu'ils étaient, pour la plupart, d'un style suranné et fort éloigné du goût moderne.

M. Le Boux donna en 1680, une nouvelle édition du <u>Rituel de Périgueux</u> augmentée par lui, imprimée à Périgueux in 4

<u>Les Conférences de Périgueux</u> imprimées à Paris en 1684 en 3 vol in 12 chez Muguet

<u>La théologie morale de Périgueux</u> 1695, 4 vol. in 12

Ces ouvrages sont, à ce que l'on croit, le fruit de son travail, sinon en tout, du moins en partie

---

Arch. Nles L. 740   Notes du P. Léonard de Ste Catherine, augustin déchaussé

M. Le Boux, évêque

Il avait été père de l'Oratoire. Il était un des habiles prédicateurs de son temps. Comme il n'avait pas la voix belle, ni des gestes naturellement dans les commencements de sa prédication et même dans la suite, il s'exerçait fort dans la répétition avant que de monter en chaire. Il engagea M. de Montfleury, habile comédien de la troupe française à l'instruire pour les gestes, la voix dans les répétitions qu'il faisait devant lui de ses sermons

Il était fort honnête et civil

Il fut nommé en 1658 à l'évêché de Mâcon. (14000# de revenus). Mais comme il ne vaut pas tant que celui de Périgueux qui vint à vaquer (24000#), il le postula, ou ses amis, et l'obtint sans peine, étant connu à la cour et du roi devant lequel il avait souvent prêché et prêcha même étant évêque ; ce qui donna lieu à ce vaux de ville :

Il est né gueux
Il vit gueux
et veut péri(r) gueux

Il avait des attaques du mal d'épilepsie, mais non pas violentes

Il était fils d'un vigneron près de Saumur.

Lequel ? Il y en eut 4

Dictionnaire de théologie catholique, Paris, Letouzey, t. IX, col. 99-100 Article Molien =

Guillaume Le Roux, oratorien français, est né à Souzé en Anjou, près de Saumur le 30 juin 1621; il est mort évêque de Périgueux en 1693. Il était fils d'un conducteur de bateau et commença par être employé pour balayer les classes au collège des Pères de l'Oratoire de Saumur. Il voulut se faire capucin, mais resta peu de temps au noviciat et reprit son premier emploi. Ses talents pour l'étude et ses dispositions pour l'éloquence déterminèrent les Pères à lui conseiller d'entrer chez eux. A 22 ans, pendant qu'il professait la rhétorique à Riom, il prononça l'oraison funèbre de Louis XIII qui eut le plus grand succès. Avec l'agrément de ses supérieurs, il devint curé de Souzé son pays natal; mais ensuite il résigna son bénéfice et vint prêcher à Paris où il fut si goûté que M. de Harlay, archevêque de Rouen alors, l'invita à donner un avent et un carême dans sa cathédrale: l'affluence fut si grande que tout le monde ne pouvait trouver place. L'année suivante, il prêcha le carême devant le roi et fut fort applaudi; étant à Saumur à l'ouverture d'un jubilé, il y fit sur les indulgences un sermon si plein de doctrine que celui qui avait été envoyé par les ministres protestants pour l'entendre, sortit convaincu de la légitimité des indulgences et entraîna dans la même conviction le ministre réformé lui-même. Le Roux était pendant la Fronde à Paris. Il y prêcha qu'on doit au roi « le respect le plus profond parce qu'il est l'oint du Seigneur; = l'obéissance la plus entière parce qu'il est notre maître; = le respect le plus tendre parce qu'il est notre père. » (Division du sermon publié en 1766). Ce zèle pour la royauté lui valut d'être nommé en 1658 à l'évêché d'Acqs (aujourd'hui Dax) où il resta 10 ans; pendant ce temps il prêcha à Bordeaux et ailleurs. En 1665, il fut nommé à l'évêché de Mâcon, dont il ne prit pas possession, et, en 1667, le roi lui donna celui de Périgueux. Il établit dans son diocèse des conférences qui ont été imprimées sous le titre de Conférences de Périgueux, 3 vol. in 12. Il transféra dans la ville la cathédrale située dans la cité, y adjoignit la collégiale de St Front. Il employait tout son revenu à des fondations dans ses séminaires ou dans le couvent de N. Dame. Il mourut le 6 août 1693 après 37 ans d'épiscopat, dont 27 à Périgueux.

On a de lui Sermons, 2 vol. in 12 publiés un siècle après (1766) à Rouen avec dédicace à Mgr de la Roche-Foucault, arch. de Rouen.

Conférences de Périgueux, 3 vol. in 12

Rituel de Périgueux (1680)

Dissertations ecclésiastiques sur le pouvoir des évêques pour la diminution et l'augmentation des fêtes en collaboration avec l'évêque de Saintes et celui de La Rochelle, Laval de Bois-Dauphin, Paris, 1691, in 8

Il a aussi laissé des Mémoires mss.

Voir: Préface des sermons publiés en 1766
Gallia Christiana, 1720, t. II, col. 1487

A. Molien

P. Batterel : T. II p. 580-599. Notice 40e

XLI. – Le P. Guillaume Le Boux

Entré en 1638, évêque en 1658, mort en 1693

Guillaume Le Boux, ou plutôt, selon qu'il est presque toujours nommé sur nos registres jusqu'à ce qu'il soit évêque, Guillaume Boux, du village de St Maurice de Souzé près Saumur,[1] fils de Pierre Boux, marchand du lieu et de Barbe le Court, et né de parents si pauvres que n'ayant pas les moyens de l'entretenir pendant ses études, j'ai ouï dire qu'il fut reçu par charité dans notre collège à titre de domestique et de balayeur des classes. Son esprit et sa bonne mine suppléèrent abondamment à ce qui lui manquait du côté des biens de fortune. Nos Pères le prirent en affection, s'attachèrent à cultiver les heureuses dispositions qu'ils voyaient en lui, et lui ayant aplani les voies pour être admis parmi nous, il fut reçu à faire son institution dans la maison de Paris, le 18 juin 1638, étant déjà clerc et âgé de 17 ans.

Ses talents pour la chaire se déclarèrent d'abord dans l'exercice des belles lettres qu'il professa en divers collèges. Il commença par Troyes en 1640, fut envoyé à Riom l'année d'après et fit la rhétorique en 1644 à Vendôme.[2] De là il fut étudier en théologie à Saumur où il fut ordonné prêtre au mois de septembre 1645;[3] et son cours de théologie fini, il prêcha les Dominicales en quelques endroits, comme Orléans et Troyes,[4] avec un applaudissement si universel.

(1) selon le Gallia Christiana, e vico Pernaio prope Salmurium. Selon le Menagiana (T. III p. 217) d'un village appelé les Coteaux, fils d'un notaire. Nos registres sont plus croyables.

(2) Registre du conseil.

(3) ancien catalogue.

(4) Registre du conseil, sept. 1647.

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25.681) T. I, p. 207 =

Guillaume Boux (depuis Le Boux) né à St Maurice de Souzé, près de Saumur (selon nos registres. Le Gallia christiana le dit e vico pernaio prope Salmurium et le Menagiana d'un village dit les Coteaux et le fait fils d'un notaire) était fils de Pierre Boux, marchand et de Barbe Le Court, si pauvres qu'il fut reçu au collège de Saumur à titre de domestique et de balayeur des classes. Son esprit et sa bonne mine engagèrent nos Pères à cultiver d'heureuses dispositions qu'on voyait en lui et à le mettre en état d'être reçu à l'Institution de Paris le 18 juin 1638, étant déjà tonsuré et âgé de 17 ans.

Il fut envoyé professer à Troyes en 1640, à Riom en 1641; il faisait la rhétorique à Vendôme en 1644. Delà on l'envoya étudier la théologie à Saumur où il fut ordonné prêtre en septembre 1645. Son cours de théologie fini, il prêcha les dominicales à Orléans, Troyes, etc. avec tant de succès qu'au bout de 5 ans on le demanda pour Paris. Il était déjà retenu pour la station d'une paroisse lorsqu'il reçut à Saumur, avant de partir, une lettre de cachet qui lui défendait de paraître à Paris. Le P. Paulin, jésuite, confesseur du roi, l'avait obtenue, soit par jalousie, soit sous prétexte de jansénisme, car le P. Le Boux, dit le caustique Patin, était jadis janséniste, sed tandem homo factus est et adipiscatur episcopatum.

Il se contenta donc de briller à Rouen où il prononça dans la cathédrale l'oraison funèbre de François II de Harlay, archevêque de Rouen, mort le 22 mars 1653 et son neveu, François III, son successeur, depuis transféré à Paris, le goûta tellement que s'étant rendu caution de sa doctrine auprès de la reine Mère, il obtint non seulement qu'il prêcha le carême dans sa cathédrale, mais qu'il vint prêcher librement à Paris et à la Cour.

Il se rendit en effet dans la capitale et le jour de la Pentecôte 1654, il prêcha devant le roi quelque temps avant le sacre. Ses ennemis prétendirent qu'il avait avancé, en parlant de cette cérémonie, qu'elle n'était que pour le peuple et que c'était une chose superflue et indifférente pour l'âme du prince. Cette calomnie se répandit tellement que l'abbé de Cérisiers, dans un discours sur le sacre, crut devoir réfuter M. Le Boux; ce qu'il fit durement. Celui-ci l'ayant appris dans la province où il était alors, écrivit à l'abbé une lettre pleine de modération. Il lui montre qu'il n'a dit autre chose à Sa Majesté, sinon que le St Esprit devait faire sa principale onction dans son sacre et que la cérémonie extérieure et sensible devait le conduire à ce qu'il y a d'intérieur et de caché. « C'est lui, Sire, ai-je dit, qui doit faire la principale onction et ce sacre pour lequel les peuples témoignent tant d'impatience, il y a si longtemps, ne paraît que comme une cérémonie extérieure en comparaison de cette présence du St Esprit qui vous doit remplir et qui doit obliger vos sujets à l'amour et à l'obéissance. »

Une justification si nette et si humble produisit son effet et M. de Cerisiers lui répondit qu'il n'avait aucune peine à reconnaître son innocence et que le même zèle qui l'a d'abord poussé contre lui, se tourne à présent

contre ceux qui ont donné cours aux mauvais bruits qui l'attaquent.

La calomnie tomba donc entièrement d'après ces lettres qui sont imprimées et la même année 1654 le P. Le Boux prêcha l'Avent au Louvre ; ce qu'il fit aussi en 1656 et 1657 il y prêcha le carême. La reine Mère le goûtait si fort qu'elle le suivait dans Paris et vint souvent l'entendre dans notre église de la rue St Honoré où il prêcha le Carême en 1656, distinction bien marquée puisqu'alors elle abandonnait le prédicateur du roi.

Son éloquence n'était point sublime et élevée : elle était familière et naturelle, mais relevée par la manière dont il tournait et débitait les choses les plus communes. Son extérieur achevait de lui gagner tous les suffrages. Il se contentait de prendre un texte, de le diviser et ensuite, méditant sa matière sans rien écrire, il montait en chaire et se livrait à sa facilité et à son imagination. Il n'écrivait son sermon qu'en sortant de chaire. Son père de l'Eglise favori était Tertullien. Faydit prétend même qu'il prêtait des expressions à ce Père telles que obstetricante lanceâ en parlant de la lance qui avait fait pour ainsi dire l'office de sage-femme pour donner à l'Eglise des enfants sortis sur la croix du côté de J.C ; expression forgée selon Faydit et que l'on ne trouve point dans Tertullien auquel le P. Le Boux en a fait présent.

Le mérite de M. Le Boux et sa réputation le firent nommer à l'évêché d'Acqs, âgé seulement de 37 ans. En 1652 il avait accepté une cure que le Conseil de l'Oratoire lui fit abandonner parce qu'il s'en était chargé sans la participation du régime. Il fut nommé évêque le 30 sept 1658 pendant la tenue de l'assemblée de l'Oratoire dont il était, comme député de la maison de Paris. Le même jour, il fut invité à prendre séance auprès du P. Général ; ce qu'il ne fit qu'après une grande résistance. Il demanda les prières de l'assemblée et la grâce d'être toujours regardé comme prêtre de l'Oratoire.

Il prit possession le 13 avril 1660 après avoir été sacré dans l'église de St Honoré par l'archevêque d'Auch (Dominique de Vic) accompagné des évêques de Coutances et de Tulle. (Eustache Le Clerc de Lesseville, év. de Coutances, Louis de Guron, év. de Tulle).

En 1661, il envoya à l'Assemblée de l'Oratoire une lettre d'union.

En avril 1663 il se trouvait à Paris peut-être pour prêcher le Carême à la Cour. Comme on tenait l'assemblée de l'Oratoire pour donner un successeur au P. Bourgoing, il fut prié de présider jusqu'à l'élection qui se fit du P. Senault.

En 1665, il fut transféré à Mâcon et il prend le titre d'évêque de cette ville dans l'approbation qui est à la tête du N. C. du P. Amelote, datée du 17 septembre. Cependant il ne prit point possession et au commencement de 1666, il fut transféré à Périgueux. Avant de s'y rendre, il prononça au Val de Grâce l'oraison funèbre de la reine Anne d'Autriche.

Sur tous ces changements d'évêchés, le Menagiana taxe le P. Le Boux d'ambition et de brigue.

En 1666, étant à Lyon, il chargea le P. Général de Sonnet des marques de son affection à l'assemblée qui se tenait cette année.

Le 24 mai 1667, il prit possession de l'Eglise de Périgueux. Il changea sa cathédrale, la plaça dans un lieu plus commode, lui réunit une collégiale et s'occupa des pauvres et de son clergé. Il établit une manufacture draps à l'hôpital pour les pauvres valides. Il fonda un séminaire dont il donna la conduite aux Lazaristes, les circonstances ne lui permettant pas d'y appeler ses confrères. Il mit la réforme dans un prieuré de chanoines réguliers et montra beaucoup de rigueur à faire observer une discipline exacte parmi son clergé. En 1669, il témoigna au nonce et aux évêques médiateurs la joie qu'il avait de voir la paix rétablie dans l'Eglise.

En 1684, il n'oublia pas d'écrire à l'assemblée de l'Oratoire pour assurer les députés de la continuation de son estime et de son affection pour la Congrégation. Dans les années 1685, 1686, 1687, les missionnaires que nous envoyâmes du côté de Bergerac, n'eurent qu'à se louer des bons traitements que leur fit l'évêque de Périgueux. Ce prélat écrivit souvent au P. Général pour lui faire l'éloge des missionnaires et lui faire part du fruit de leurs travaux.

Accablé par les années et les infirmités, il mourut le 6 août 1693. Le Nécrologe de l'Oratoire fait l'éloge de son attachement à la Congrégation. Il n'a jamais désavoué la qualité de prêtre de l'Oratoire, comme il n'a jamais rougi de l'obscurité de sa naissance.

On a imprimé ses <u>sermons</u>. L'annaliste de l'Oratoire ne conseillait pas de le faire, étant la plupart d'un goût suranné, bien différent de celui qui a régné depuis.

En 1684, Mgr le Boux fit imprimer chez Muguet en 3 vol in 12 les <u>Conférences de Périgueux</u>.

M. Dupin prétend qu'il y eut la principale part, ainsi qu'à la <u>théologie morale de Périgueux</u> Guérin, 1695, 4 in 12.
Ce libraire assurait cependant que ce dernier ouvrage était de M. de la Sorre, supérieur du séminaire de Périgueux.
(<u>Dupin</u> : Tables. T. III p. 237)

Sur la patrie et la naissance de Mr le Bouls (sic) voyez : Ménagiana, 3 vol. p. 217.

(Lettre au P. Batterel)

Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, naquit dans la paroisse de Souzé en Anjou près Saumur. (Ces Messieurs de Ste Marthe, dans la Gallia, disent dans le bourg de Pernay) le 30 juin 1621. Il était fils d'un patron de barque et fut balayeur des classes au collège des Pères de l'Oratoire de Saumur. Il se fit ensuite capucin, mais ayant, peu de temps après, quitté cet ordre, il reprit son premier emploi. Ses talents pour l'étude et

surtout pour la prédication, engagèrent ses régents à lui conseiller d'entrer dans l'Oratoire. Le Boux, régentant la rhétorique à Riom en Auvergne, fit à l'âge de 22 ans, l'oraison funèbre de Louis XIII. Il fut successivement curé de Souzé et de Saumur et ayant ensuite été prêcher à Paris, il y fut si goûté que M. de Harlay, alors archevêque de Rouen, l'engagea à prêcher un avent et un carême dans sa cathédrale. Le Carême suivant il prêcha devant le roi et fut fort applaudi, et allant à Saumur pour l'ouverture d'un jubilé, il y fit un sermon sur les indulgences, si solide et si plein de force, qu'un député des ministres protestants qui avait été envoyé pour l'entendre, s'en retourna convaincu que les indulgences étaient en soi fondées sur l'Ecriture, et le récit que ce député fit du sermon au ministre même de Saumur, entraîna aussi celui-ci dans la même conviction. Pendant la Fronde, M. Le Boux prêcha avec zèle à Paris sur l'obéissance qui est due au roi et ses discours ne furent pas inutiles. Ce zèle lui procura en 1658 l'évêché d'Acqs, qu'il posséda pendant 10 ans et, durant ce temps là il prêcha à Bordeaux et ailleurs. En 1665 il fut nommé à l'évêché de Mâcon, mais il n'en prit pas possession et le roi lui donna celui de Périgueux en 1667. Ce furent ses amis qui demandèrent pour lui cet évêché et qui se servirent alors de ce jeu de mots, que M. Le Boux était né gueux, qu'il avait vécu gueux et qu'il voulait Péri-gueux.

Il établit des conférences dont on a recueilli les résultats en 3 vol. in 12.

Il transféra dans la ville sa cathédrale qui était auparavant dans la cité et y unit la collégiale de St Front en transférant son chapitre dans cette collégiale. Il fonda des places gratuites dans son séminaire pour de pauvres ecclésiastiques et dans le couvent de N. D. pour de pauvres filles. Enfin, après plusieurs autres fondations, il mourut le 6 août 1693, après 37 ans d'épiscopat. Un des plus grands chagrins de ce prélat a été de voir à Périgueux un de ses neveux, devenu comédien, monter sur le théâtre de la même ville.

Mgr Le Boux eut pour successeur à Périgueux Daniel de Francheville

(Gallia : Mémoires mss. T. II de la nouvelle édition, page 1487.) A.

Faydit = Remarques sur Virgile =

Le P. Le Boultz, de l'Oratoire, évêque de Périgueux, charma pendant qq temps la cour et la ville par ses prédications. On avait cru qu'il ne se pouvait rien ajouter à son éloquence. Mais, dès que le P. Bourdaloue eut paru, et qu'il eut mis la France dans un autre goût de rhétorique chrétienne, on ne put souffrir M. de Périgueux. Il fut obligé d'aller chercher des admirateurs dans cette dernière ville, n'en trouvant plus dans Paris, ni à la Cour.

Moréry : Suppl. pour 1732 =

Son père, qui était négociant, lui fit faire ses études à Saumur, quoi qu'en disent MM. de Ste Marthe (qui ont raison) qui le prétendent né d'une famille obscure et pauvre : « e plebeiâ et paupere familiâ natus. »

Le P. Houdry, jésuite, voulant caractériser les célèbres prédicateurs qu'il avait entendus, attribue la fluidité éloquente (quel jargon !) à Mgr le Boulx

(Dans le discours préliminaire de sa bibliothèque des prédicateurs sur la morale. T. I, cité par la Bibliothèque des Prédicateurs.)

MM 608 p 19 N 315

Le Confrère Guillaume Le Boux, dioc, 17 ans

Né à S. Maurice de Souzay (M.-et-Loire) dioc Angers

fils de Pierre Le Boux, marchand et Barbe Le Court

receu à Paris le 11 juin 1638

prinst soutane et la robbe le 19

faict prestre le 23 septembre 1645

Guy Patin = Correspondance, édit. 1846

T II, 379, du 22 mars ~~16~~ 1658

« On ne saurait chasser d'ici la reine de Suède : elle admire Paris et toutes les raretés de la ville ; mais elle a dit au Roi qu'elle a bien envie de profiter tout ce carême prochain des sermons du Père Le Boux, angevin, jadis père de l'Oratoire, qui doit prêcher le carême prochain à St Germain l'Auxerrois, notre paroisse près du Louvre. Il était jadis janséniste ; sed tandem homo factus est ut adipiscatur episcopatum. »

Dictionnaire portatif des prédicateurs = 1757, page 55 =

Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, était natif de la province d'Anjou, de parents pauvres. Ses talents pour l'étude et surtout pour l'éloquence, engagèrent ses régents à lui conseiller d'entrer dans la Congrégation de l'Oratoire. Il fit, à l'âge de 22 ans, l'Oraison funèbre de Louis XIII. Il fut successivement curé de Souze et de Dame et ayant ensuite été prêcher à Paris, il fut si goûté, que bientôt il fut chargé de prêcher devant le roi. Sa Majesté voulut depuis lors l'entendre dans plusieurs avents et carêmes.

Pendant la Fronde, il prêcha avec zèle à Paris sur l'obéissance qui est due au Roi et ses discours ne furent pas inutiles.

Ce zèle lui procura en 1658 l'évêché d'Acqs et ensuite celui de Périgueux où il mourut le 6 août 1693 à 72 ans.

Le P. Houdry, jésuite, voulant caractériser les célèbres prédicateurs qu'il avait entendus, attribue la <u>fluidité éloquente</u> à M. Le Boux (2e Discours préliminaire Bibl. des Préd. sur la Morale, T. I.)

On doit trouver ses écrits.

Listes des Assemblées

1651 S. Magloire

1654 S. Honoré

1658 "

1661 " Évêque d'Acqs

1663 " "

1666 " nommé à Périgueux

Nécrologe = Monseigneur Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, ci-devant prêtre de l'Oratoire, décédé dans son diocèse le   d'août 1693. Il avait souhaité de demeurer uni à notre Congrégation pour laquelle il a conservé durant sa vie beaucoup d'affection

---

Abbé A. Degert = Histoire des évêques de Dax. Paris, Beauchesne, 1903, in 8. pages 335-343 =

Louis XIV, s'il faut en croire une lettre du cardinal Mazarin,(1) se préoccupa assez vite après la mort de Jacques Desclaux de lui donner un successeur. L'élu de son choix ne fut cependant connu qu'assez tard, puisque le siège ne fut pourvu que vers les premiers jours d'octobre par la nomination de Guillaume Le Boux.

Cet Oratorien, à peine âgé de 37 ans, était originaire de St Maurice de Souzai près de Saumur. Il y était né le 30 juin 1621 dans une famille pauvre et obscure (2). Entré d'abord comme domestique au collège de Saumur tenu par les Oratoriens, il frappa tellement ses maîtres par la vivacité de son intelligence qu'ils l'admirent bientôt au nombre de leurs élèves. A la fin de ses études classiques, il eut quelque velléité d'entrer chez les Capucins; mais il les quitta bientôt pour l'Oratoire. Il devint ainsi au séminaire de St Magloire l'élève du P. Senault, alors prédicateur de grand renom. Après avoir enseigné quelque temps la rhétorique à Troyes, à Riom, à Vendôme, il était ordonné prêtre en 1645 et s'adonnait à la prédication. Il débuta d'abord en province, mais avec un succès qui attira bientôt l'attention de la capitale. Les chaires de Paris se le disputaient; il allait y paraître quand il s'en vit interdire l'entrée par une lettre de cachet qu'avait, dit-on, obtenue contre lui le Père Paulin, jésuite et confesseur du roi. Le motif plus ou moins avoué de cette mesure fut le jansénisme du prédicateur. Il est sûr que le jeune religieux, comme beaucoup de ses confrères, avait quelque inclination pour les idées de Jansénius et pour ses représentants en France (3). Cela lui fit tort auprès de la Cour et le fit retenir qq temps en province. Mais l'archevêque de Rouen, François III Harlay de Champvallon, le futur archevêque de Paris, se porta caution de sa doctrine auprès de la Reine-Mère. Le Boux put ainsi prêcher dès le carême de 1652!
On était alors en pleine Fronde; notre prédicateur n'en montra pas moins pour la cause royale un attachement qui lui attira quelque désagrément dans le populaire. (4)

Ses succès allèrent désormais toujours croissant en dépit des attaques de quelques envieux.(5) Il débuta devant le roi le jour de la Pentecôte 1654, puis y prêcha l'avent de cette même année. Dès lors, sa réputation ne cesse de grandir. La reine Christine de Suède, la reine Mère Anne d'Autriche et d'autres princes et princesses, attirés par son éloquence tempérée plutôt que véhémente, méthodique, facile, d'une correction et d'une fluidité inaltérable, mais où la vigueur et l'éclat semblent avoir manqué quelque peu, courent à ses sermons. Bref, ses prédications, comme celles des orateurs célèbres, deviennent des événements dont la _Gazette de France_ (6) et la _Muse historique_ de Loret entretiennent la cour, la ville et la province (7).
Ses succès désormais incontestés et les suffrages du public le désignaient déjà pour un évêché (8), quand le roi, sur la proposition de Mazarin, le nomma à celui de Dax le 2 octobre 1658. (9) En annonçant cette nouvelle, la Gazette de France (10) l'accompagnait de cette réflexion: « Cette nomination a été suivie d'un applaudissement d'autant plus général qu'il n'a point eu d'autre recommandation que son mérite. »

Loret n'est pas moins enthousiaste (11)   (12)
Le Boux seul ne partagea pas la joie générale et fit tous ses efforts, a-t-on dit, pour éloigner une charge qu'il trouvait trop lourde. Par suite de la mort d'Innocent X qui survint et du conclave qui dura près de 3 mois, Le Boux ne fut préconisé que le 26 mai 1659 (13) et sacré près d'un an plus tard, le 4 avril 1660, par son métropolitain, Dominique de Vic. La cérémonie eut lieu dans l'église St Honoré de l'Oratoire et attira, dit Loret, « quantité d'évêques fameux, maintes gens à balustres, surtout des duchesses illustres, Eguillon, Villeroi, Créqui. » (14).   (15)
Près de 4 mois après, il rentrait à Dax (24 juillet) incognito, se dérobant ainsi aux honneurs qu'on préparait pour sa réception.
Mais il n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour entrer en relations avec le clergé de son Eglise et s'intéresser à la grande oeuvre de la reconstruction de la cathédrale. Dès le mois de janvier 1659, le Chapitre lui faisait part des diverses difficultés auxquelles se heurtait cette reconstruction et faisait appel à son intervention pour obtenir certaines faveurs « du conseil d'en Haut et de Sa Majesté. (16)
Quoique nous ne connaissions pas le résultat immédiat des démarches de Le Boux, il ne dut pas sûrement s'y épargner; nous en verrons plus tard l'heureux fruit.

A diverses lettres dont il s'était fait précéder, les chanoines purent comprendre qu'il avait les plus sincères désirs d'entretenir les meilleurs rapports avec eux. Dans l'une d'elles écrite à Jean de Bergoin que le roi avait nommé « économe du revenu de l'Evêché » pendant la vacance, il recommande de « ne choquer en rien les intérêts du Chapitre, parce qu'il ne désire rien tant que de vivre avec eux en toute union, paix et affection. » (17). Dans une autre, il remercie le Chapitre « avec une grande civilité du soing et de la prudence avec laquelle il avait gouverné le diocèse pendant la vacance », et est heureux de lui annoncer qu'il a choisi deux vicaires-généraux « egremio capituli. »

Il y avait là de sérieuses garanties d'union et d'harmonie entre l'évêque et les chanoines. De fait, à part quelques dissentiments provoqués par une question de cérémonial, la bonne intelligence ne cessa de régner entre eux, comme nous l'attestent les registres capitulaires de cette époque. (18)

Les premiers temps de l'épiscopat de Le Boux furent consacrés à des actes de piété. D'après l'historien de Buglose (19) « il n'eut pas plus tôt pris possession de son évêché qu'il se rendit à Buglose, afin de se mettre et tout son diocèse sous la protection de la Ste Vierge. » Dès le 21 septembre 1660, le chroniqueur de Doazit (20) signale sa présence à Maylis.

Avant la fin de cette même année, il entreprenait la visite de son diocèse en commençant par le Béarn (21). Il se trouva là en face de populations encore retenues dans le protestantisme. Il fit sur elles l'essai de son zèle et de son éloquence. Le résultat fut merveilleux, la nouvelle en courut jusqu'à Paris, où Loret s'empressa de la communiquer à ses lecteurs. (22)

De retour à Dax, il se mit à l'oeuvre urgente de la reconstruction de la cathédrale. Les chanoines l'avaient, nous le savons, déjà avancée avec un empressement dont les actes capitulaires de cette époque nous ont conservé la trace. A la succession, assez modeste semble-t-il, de Jacques Desclaux, (23) étaient venues s'ajouter 40.000 livres à prélever avec l'autorisation du roi, sur les recettes ordinaires et extraordinaires de la région ; mais cette somme ne fut pas payée « tant, écrivait le Chapitre, par la disette d'argent que les guerres ont causée dans ce détroit qu'à cause que le siège de Saint Sever s'en est fait décharger pour sa cotité (24) par un arrêt du conseil. »

Tout était donc à peu près à reprendre quand Le Boux fut amené à s'occuper personnellement de cette reconstruction. De concert avec les chanoines, il décida de consacrer un jour par semaine « aux affaires de la bâtisse » ; il s'agissait « de penser à la réédification de l'église et d'en trouver les moyens. » (25) Dans le même ordre d'idées, il mandait deux architectes à Dax et convoquait le chapitre « avec tous les corps de la ville » le 12 mai 1661 « afin de délibérer si on pourrait retrancher quelque chose du grand dessein de l'église. » Quelques jours après, à la prière du chapitre, il unissait pour 10 ans la cure de Lesperon au chapitre en vue de l'oeuvre de la réédification (26) et suppliait le roi de l'autoriser à lever l'annate sur les bénéfices qui viendraient à vaquer désormais dans son diocèse. (27) Il fut assez heureux pour voir le roi allouer 60.000 livres, dont une partie fut versée entre les mains du Chapitre « pour commencer à travailler à la réédification ». (28) Malgré quelques autres générosités dues à des habitants de Dax, il ne fut pas encore possible de reprendre avec quelque activité les travaux de reconstruction.

A peine y a-t-il lieu de signaler ici la signature du fameux formulaire exigé sur l'ordre du Pape Alexandre VII de tous les ecclésiastiques, en preuve de leur non-adhésion aux propositions jansénistes condamnées par le St Siège. Cet incident qui occasionna tant de troubles dans quelques diocèses, n'eut ici aucune importance. Si nous le mentionnons, c'est pour bien montrer que Le Boux ne gardait rien de son ancien jansénisme, vrai ou prétendu. Le 2 septembre 1661, notre évêque se rendit donc auprès des chanoines et leur présenta « le formulaire dressé par Messieurs de l'assemblée générale du clergé contenant la renonciation aux propositions condamnées par les Papes Innocent X et Alexandre VII dans le livre de Jansénius, intitulé Augustinus. » Il commença par le signer lui-même et tous les chanoines présents suivirent son exemple sans difficulté ni hésitation. (29)

Si attaché qu'il fut à son Eglise de Dax et à ses devoirs d'évêque, Le Boux ne poussa pas l'abnégation jusqu'à fermer l'oreille aux sollicitations des autres églises qui faisaient appel à ses talents d'orateur.

En 1662, il prêcha le Carême dans l'église St Rémy de Bordeaux. Sa parole attire de toute la ville un nombreux auditoire où il n'est pas rare de trouver jusqu'à des protestants. (30)

Après un court séjour à Dax, Le Boux reprit le chemin de Paris avant la fin de l'année 1662. (31) Sur la recommandation de Colbert et de la reine Anne d'Autriche, (32) il y était appelé pour prêcher le carême devant le roi au Louvre. Il y retrouva son éloquence et son succès ordinaire (33). Avant de partir il avait, en offrant ses services au Chapitre fait entendre que son absence « serait longue et considérable » ; l'on ne justifia que trop ces prévisions. Pendant toute l'année 1663, il continue de séjourner à Paris chez les Pères de l'Oratoire auxquels il restait toujours affilié.

Après le carême, il prêcha l'Avent cette même année à la Cour. L'année suivante, il prêcha le Carême aux nouvelles converties, puis on signale encore sa présence à Paris à diverses fêtes religieuses ; ainsi il officie en mai 1664 au baptême d'un jeune Maure où la fameuse marquise de Montespan fut marraine et Bossuet prédicateur. (34) Il prêche même parfois concurremment avec Mascaron ou Bossuet (35). Des soucis moins louables l'occupent aussi. Il supplie Colbert de parler au roi en sa faveur

" dans le temps de la distribution des évêchés vacants. " Il souhaita donc d'être transféré à un autre siège. A l'en croire, il y va de sa vie " que de continuelles maladies ont toujours menacée " dans son diocèse (36). Par crainte de compromettre le succès de ses sollicitations, il refuse même, sans en référer secrètement à ce ministre, de s'associer à des démarches que les députés du Parlement de Pau et du clergé de Lescar et d'Oloron voulaient tenter auprès du roi pour restreindre la liberté laissée en Béarn aux protestants. (37) Après avoir procédé, toujours à l'Oratoire le 20 sept. 1664 à une ordination dans laquelle le célèbre Malebranche reçut la prêtrise, il lui fallut reprendre le chemin de Dax où, depuis près de deux ans, un de ses confrères en religion, le Père Moreau, de l'Oratoire, gérait ses intérêts et le suppléait dans ses devoirs avec le titre de vicaire-général. (38) Mais il ne tarda pas à y apprendre que ses voeux les plus chers étaient exaucés, un brevet du roi le transférait à un autre siège (39).

Pour des raisons qui sont inconnues, ce brevet de translation n'eut pas d'autre suite. Mais Le Boux reçut en dédommagement l'évêché de Mâcon le 8 mai 1665 à la suite de la mort d'un autre orateur de renom, Jean de Lingendes. Celui-ci ayant été élu quelque temps avant sa mort député de la province de Lyon à l'assemblée générale du clergé, Le Boux lui succéda, avec l'agrément du clergé, dans ces mêmes fonctions; l'évêque nommé de Mâcon n'en profita pas moins de cette situation pour défendre les intérêts de l'évêque de Dax. Le 6 juillet 1665, il dénonça à l'Assemblée la conduite de l'évêque de Lescar à son égard. Son vicaire-général ayant demandé à un gradué qui sollicitait une cure, dont la vacance était survenue en un mois affecté aux gradués, communication de ses titres et diplômes, celui-ci avait pris cette demande pour un refus et s'était adressé à l'évêque de Lescar. Cet évêque, sans même faire mention du refus avait conféré la cure comme de sa propre autorité; il était du reste coutumier de pareils faits; il avait déjà conféré à 3 curés des provisions pareilles. L'Assemblée ne put que renouveler le blâme dont elle avait frappé ces concessions de visa faites par des évêques étrangers au mépris de la volonté de l'ordinaire (40).

A quelque jour de là, l'assemblée était saisie d'une nouvelle plainte de Le Boux. Les chanoines de Dax dûment informés que leur évêque avait été préconisé en cour de Rome pour le siège de Mâcon, se crurent en droit de considérer leur siège comme vaquant; ils nommèrent donc ses vicaires-généraux pour administrer leur diocèse en leur nom. (41) Cet acte déplut à Le Boux, il représenta à l'assemblée cette entreprise comme très préjudiciable à l'autorité épiscopale et lui demanda d'ordonner aux Agents généraux du clergé un arrêt qui cassât la décision des chanoines. Ainsi en fut-il et Le Boux reprit l'administration d'une Eglise dont il ne voulait plus, à l'encontre de chanoines qui ne le voulaient pas davantage. (42)

Il se garda bien cependant de reparaître à Dax de sa personne. Plus soucieux de défendre ses droits que de remplir ses devoirs, il resta à Paris, partageant son temps entre la prédication (43) et les séances de l'assemblée du clergé qui ne se sépara que le 14 mai 1666. Mais, à cette date, le roi lui avait nommé un successeur au siège de Dax. Le Boux n'en garda pas moins encore l'administration de notre évêché jusqu'au 13 juin 1667. A cette date, il écrit aux chanoines de Dax pour leur apprendre qu'il était transféré non plus à Mâcon, mais à Périgueux (44); il les avertit que les lois canoniques les " obligent à l'administration du diocèse. " Les chanoines répondirent par une très digne lettre où ils protestent que leurs désirs n'ont " aucune part à ce changement dont la cause et les motifs sont venus d'ailleurs, témoins, ajoutent-ils, l'honneur et le respect que nous vous avons rendus au delà de ce que vos prédécesseurs ont receu de nos devanciers. " (45)

Cette absence de toute récrimination pour le passé ne manquait pas de grandeur d'âme de la part des chanoines. Leur silence ne saurait cependant excuser à nos yeux Guillaume Le Boux de ses absences si prolongées, ni de son ambition trop évidente. Ses talents oratoires, dont d'autres recueillirent les fruits, furent plutôt nuisibles à l'Eglise de Dax, puisqu'ils lui enlevèrent si souvent son pasteur.

Notes:

(1 Dans les Lettres du cardinal Mazarin publiées par Avenel (t. VIII, p. 706) se trouve résumée une lettre de Mazarin à Ménardeau, écrite d'Amiens le 6 Mai 1658. On y voit que la famille du Sault sollicitait encore cet évêché pour un de ses membres. Le cardinal déclare qu'il désire bien obliger le sieur du Sault " qui est d'une famille considérable de Bordeaux et qui a toujours été fort zélé pour le service du roi et d'ailleurs appuyé de la recommandation de M. Ménardeau, mais il ne peut s'employer pour lui faire obtenir l'évêché de Dax. Le roi est déjà engagé pour cet évêché. "

(2 Son père était pêcheur et batelier sur la Loire, d'après la plupart de ses biographes; quelques-uns veulent qu'il ait été petit notaire de village ou simple marchand. Nous utilisons largement une étude historique sur Mgr Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux et prédicateur ordinaire du roi, avec son portrait et ses armes par l'abbé E. Riboulet, Périgueux 1875.

Célestin Port, dans son Dictionnaire historique de Maine et Loire consacre une abondante notice à Guillaume Boux (sic) et donne une bonne bibliographie de son héros. Son étude semble plutôt faite de seconde main.

L'abbé Hurel donne aussi une place très honorable à Le Boux parmi les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV Paris, 2e édit. 1874, t. I p. 94-110

La Gazette de France du temps
La Muse historique de Loret | s'occupent du P. Le Boux

(3 Son nom fut mêlé à divers incidents de la lutte entre Jésuites et Jansénistes ; voir les Mémoires du P. Rapin, publiés par Léon Aubineau, Paris, 1865, t. II, p. 195. « Il était jadis janséniste, écrivait de lui en 1658 Guy Patin, qui ajoutait méchamment, sed tandem homo factus est ut adipiscatur episcopatum. » (Lettres de Guy Patin, édit. Réveillé, Paris, 1846 t. II, p. 379.

(4 Loret : Muse historique, édition Livet, t. I, p. 227.

(5 Hurel : Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV, t. I, p. 95 pour l'incident relatif au Discours sur le sacre du roi par l'abbé de Cérizyers

(6 Voyez entre autres, N° du 31 mars 1657, p. 312 = du 5 octobre 1658, p. 974 = 8 X. 1663, p. 1196 = 27 X 1663, p 1275.

(7 Voir : t. I, p 223, 227, 562.
t. II, p 181, 259, 272, 280, 303, 318, 389, 428, 436, 443, 452, 472, 535, 541.
t. III, p 26, 134, 161, 182, 188, 205, 336, 375. 160
t. IV. p 14. 17, 43, 159, 193, 316.

III p. 160, 31 janvier 1660 abjuration d'Antoine Hardenpis
p. 161 sermon de ce grand orateur, ce sage homme qu'à présent M. d'Acqs on nomme
1656 sermon sur les grandeurs de l'auguste Verbe éternel.

(8 Le Boux, « ce très Révérend Père. Digne d'un autre caractère », écrivait, le 4 mai 1656, Loret, t. II p. 472.

(9 Le cardinal Mazarin le feist nommer à l'évesché d'Acqs le second d'octobre 1658. (Arch. municipales de Dax G.G. 33 f 102 verso)

(10 N° du 5 oct 1658, p. 974.

(11 Le Boux, père de l'Oratoire,
Dont plusieurs fois j'ai fait mémoire,
Comme d'un dont le beau talent
Est d'être Orateur excellent,
Et qui prêche d'une manière
Très pieuse et très singulière,
Enfin ce grand Prédicateur,
Est, m'a-t-on dit, nommé Pasteur
Par Sa Majesté Très chrétienne
De Dax, évesché de Guyenne
Et de cette façon, le Roy
Lui donnant cet illustre employ
Que de grand coeur il lui confère,
N'oblige pas, seul, ce bon Père
A dire humblement mercy.
Mais tout le Diocèse aussy
Qui sous un Prélat si capable
Et d'esprit si considérable
Aura par ses instructions
De saintes satisfactions
Et des lumières salutaires
Qui, partout, ne sont pas vulgaires.
Bref, je crois qu'en cet heureux lieu
La bénédiction de Dieu
Sera versée en abondance
Autant qu'en pas un lieu de France

op. cit. t. I. p. 536.

(12 Archives Nles, manuscrits de l'Oratoire. I. K. 61. 74.

(13 Une copie de ses Bulles a été transcrite dans les arch. municipales de Dax (G.G. 33. f° 24. recto) Entre autres choses il lui était recommandé là de travailler à la réparation de la cathédrale et du palais épiscopal, de fonder un séminaire selon les prescriptions du Concile de Trente, de constituer un mont-de-piété à Dax. Cette dernière recommandation était de style depuis une vingtaine d'années. Elle avait soulevé des protestations au sein de l'assemblée du Clergé de France le 20 mars 1641
(Procès verbaux, t. III p. 110 et suiv.

(14 . Tome III. p. 188.

(15 Archives de Dax, G.G. 33 f° 102 verso.

(16 " " " f° 4 recto

(17 " " " f° 8

(18 Ils sont contenus dans les archives de Dax. G.G. 33

(19 Mauriol : Histoire de la Ste Chapelle, p. 29.

(20 de Laborde Péboué, p. 523.

(21 Arch. de Dax. G.G, 33 f° 39 verso.

(22 L'Evesque d'Acqs si connu sous
Son feu nom de Père Le Boux
Faisant, à ce qu'on dit merveille
De charmer les coeurs par l'oreille,
Instruit en grand Prédicateur
Les âmes dont il est Pasteur.
Mais, sur-tout sa philosophie
Quantité d'Errans édifie
Dont par ses discours plus qu'humains
Il fait souvent de bons Romains,
Ceux qui sont dans son Diocèse
Sectateurs de feu Monsieur Bèze,
Ne cherchent pas ses entretiens
Encore qu'ils soient chrétiens.
Les prédicants calvinistiques
Redoutant ses saintes Rubriques,
Avecques lui sur aucun point
—
N'ozent disputer peu, ny point
Et je scay par nouvelles fraîches
Qu'ils ont défendu dans leurs prêches
De le voir ni le fréquenter,
Et moins encore de l'écouter.
Monseigneur d'Acqs, tout contraire,
Poussé d'un instinct débonnaire
Les recherches en toutes façons,
Leur fait d'admirables leçons,
Persuade au plus indocile,
La vérité des Evangiles :
Bref, on peut dire sans mentir
Qu'il a le don de convertir.
Je voudrais qu'il fut abondance
De semblables prélats en France

(Mars 1661, t. III p. 336)

(23 - Arch. de Dax, G.G. 33 f° 5 verso.

(24 - Ibid.

(25 - Ibid. f° 38 recto.
(26 - Ibid. f° 48 recto
(27 - Archives départ. des Landes, G. 2.
(28 - Archiv. de Dax G.G. 33 f° 60 verso.
(29 - Ibid " f° 49.
(30 - C'est même à l'un d'eux que nous devons les meilleurs renseignements que nous ayons sur sa prédication de Bordeaux. "Pendant tout ce caresme (1662), écrit-il, j'ay esté à tous les sermons de l'évesque de Dax, grand prédicateur, à l'église de Saint Rémy. Il a presché ouvertement contre les oeuvres et les Jésuites disent tout haut qu'on les quitte pour aller entendre l'hérésie à St Rémy. (Archives du château de Lasserre. Extrait d'un livre journal écrit par un sieur Bacalan, membre de la chambre de l'Edit et habitant Bordeaux... Communiqué par M. l'abbé Dubois.
(31 - Archives Dax. G.G. 33 f° 59 verso.
(32 - Du moins Le Boux en témoigne sa reconnaissance à ce ministre (10 Nov 1662) comme "à la source de cette obligation et de tout son bonheur" (Bibl. Nle, Mélanges Colbert, vol. 112bis f° 669.
(33 - Loret, t. IV. p. 17
(34 - Idem t. IV p. 193.
(35 - Liste de tous les prédicateurs. (Bibl. Nle LX, 7-64-69).
(36 - Lettre à Colbert, original 15 juin 1664). Mélanges Colbert, vol. 121, f° 568).
(37 - Lettre à Colbert, 7 juillet 1664, (Mélanges Colbert, vol. 122, f° 269.)
(38 - Il était en plus curé de Lit – dont les revenus, il est vrai, sont depuis 1663 unis au chapitre pour la reconstruction de la cathédrale – curé de Pouy et directeur de la Ste Chapelle de Buglose ; il quittera le diocèse en même temps que Le Boux
(39 - Ainsi qu'il résulte d'une lettre de Le Boux à Colbert datée de Dax 8 Nov. 1664 : "Dans la dernière (obligation) je vous dois par ma translation la conservation de ma vie (Mélanges Colbert, vol. 125, p. 228.)
(40 - Collection des procès-verbaux, t. IV p. 157 et 953.
(41 - Arch. Dax G.G. 33 f° 92 recto.
(42 - Procès verbaux, t. IV, p. 965.
(43 - Le 24 Nov. 1665, il prononça l'Oraison funèbre du roi d'Espagne, Philippe IV, devant le roi, la reine et le Parlement
(Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, édit. Chéruel, t. II p. 411 –
Le 8 février suivant, il prononce celle d'Anne d'Autriche qui fut fort admirée. L'abbé Hurel l'a considérée comme inédite et en a publié à ce titre de larges extraits d'après un mss. de l'Arsenal
après lui, l'abbé Riboulet a répété que ce discours "ne fut pas imprimé", (op. cit. p. 21) C'est là une erreur. On peut voir un exemplaire imprimé à cette époque aux arch. Nles L 1036, n° 21)
(44 - Il y restera jusqu'à sa mort, août 1693.
(45 - Arch. Dax G.G. 33 f° 102, recto.
(46 Ibid f° 99 verso. assemblée capitulaire du 14 mai 1666.

Hoefer : Nouvelle Biographie universelle, t. VI, col 150 =

Guillaume Le Boux, théologien français, né dans l'Anjou en 1621, mort le 6 août 1693, après avoir été successivement balayeur de collège, capucin, oratorien, curé, il professa la rhétorique à Riom, et, pendant la Fronde, soutint par ses prédications l'autorité royale. Il fut nommé à l'évêché de Dax en 1658 et ses amis sollicitant en sa faveur l'évêché de Périgueux qu'il obtint en 1667, disaient plaisamment que "Boux était né gueux, qu'il avait vécu gueux, et qu'il voulait Périgueux (périr gueux). Pendant les 37 années qu'il occupa ce siège, Le Boux employa son revenu à des fondations charitables.

On a de lui :
Recueil des conférences établies dans le diocèse de Périgueux, 3 vol in 12
Sermons, Rouen, 1766, 2 vol. in 12
Dissertations ecclésiastiques sur le pouvoir des évêques pour la diminution ou l'augmentation des fêtes, en collaboration avec Leval-Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, Paris, 1691 in 8.

Pérennès = Biographie universelle, Paris Besançon, outhenin Chalandre, 1868, t. II, p. 509 –

Guillaume Le Boux, né dans la paroisse de Souzé en Anjou, le 30 juin 1621, fut successivement capucin, oratorien, curé, professeur de rhétorique. Il se distingua par son talent pour la chaire, prêcha avec distinction un carême en présence de Louis XIV qui le nomma à l'évêché d'Acqs en 1658 et puis à celui de Périgueux en 1668. Il mourut en 1693. On a de lui :

Les conférences de Périgueux, 5 vol. in 12.

Des sermons. Rouen 1766, 2 vol. in-12.

Ouvrages

Sermons : Rouen, 1766, 2 vol. in 12. Sermons prêchés devant le roi par M. Le Boux, évêque de Périgueux, ci-devant prêtre de l'Oratoire, dédiés à Mgr de la Rochefoucault, à Rouen, chez la Veuve Besongne et chez J.J. Besogne, fils, 1766, 2 vol. in 12. t. I de XIII - 312 pages ; t. II 386 pages (Exemplaire à la Biblioth. de Fréjus. C'est la 2e édition

Conférences ecclésiastiques de Périgueux, Paris, Muguet, 1684, 3 vol in 12
On prétend qu'il eut la principale part à cet ouvrage

Dissertations ecclésiastiques sur le pouvoir des évêques pour la diminution et l'augmentation des fêtes, en collaboration avec l'évêque de Saintes et celui de la Rochelle, Laval de Bois Dauphin, Paris, 1691, in 8.

Théologie morale de Périgueux, Paris, Guérin 1685, 4 vol. in 12. Elle parut 2 ans après sa mort. Il y avait beaucoup travaillé avec M. de la Serre, supérieur du séminaire de Périgueux.

Rituel du diocèse de Périgueux dressé sur le rituel romain de Paul V, Périgueux, 1680, in 4 nouvelle édition augmentée par lui

Mss = Catalogue des Mss de l'Arsenal, t. II 2234 f° 31 sermon de la Passion par le P. Le Boux, 1649.

Mémoires restés inédits

Prédications à la Cour

Pentecôte 1654 sermon de cette fête à la cour. Gros succès

1654 Avent

1656 Avent

1657 Carême

1663 Carême

1663 Avent

1673 Carême

1678 Carême

1679 Carême

En 1643, étant professeur de rhétorique, il prononce l'Oraison funèbre de Louis XIII. gros succès.

En 1665, à N.D. de Paris, oraison funèbre de Philippe IV, roi d'Espagne en présence du roi et de toute la Cour.

En 1666, au Val de Grâce, oraison funèbre d'Anne d'Autriche en présence de leurs Altesses royales.

Le Père Armand Jean. S.J. Les évêques et archevêques de France de 1682 à 1801, Paris, Picard, 1891, p. 139, 140.

Guillaume Le Boux, 78e évêque de Périgueux. Il était né à Souzay ou à Pernay, près Saumur, le 30 juin 1621 d'une famille obscure et pauvre. N'ayant pu entrer chez les Capucins, il fut admis à l'Oratoire, devint bon prédicateur, même à la cour, où il fut goûté en 1657.

Nommé évêque d'Acqs l'année suivante 1658, il put se faire sacrer seulement le 4 avril 1660. S'il avait contracté à l'Oratoire quelque accointance avec le Jansénisme, il n'en fit plus rien voir après son sacre.

Transféré d'abord à Mâcon, puis à Périgueux le 15 X 1666 pour remplacer Cyrus de Villers-la-Faye, il fit preuve de la plus louable orthodoxie.

C'est lui qui fit unir le chapitre de la cathédrale à la collégiale de St Front.

Mort le 4 août 1693, aetat 72, consecr. 34

Feller: Biographie universelle, Paris, Gaume, 1848, nouvelle édition, t. II, p. 183 =

Guillaume Le Boux, né dans la paroisse de Souzé en Anjou le 30 juin 1621, fut successivement capucin, oratorien, curé, professeur de rhétorique. Il se distingua par son talent pour la chaire, prêcha avec distinction un carême en présence de Louis XIV, qui le nomma à l'évêché d'Acqs en 1658 et à celui de Périgueux en 1668. Il mourut en 1693

Les Conférences de Périgueux, 3 vol in 12

Sermons, Rouen, 1766, 2 vol. in 12

Guillaume Le Boux avait commencé par être domestique au collège oratorien de Saumur. On ne tarda pas à remarquer en lui des dispositions remarquables pour l'étude. Il put suivre gratuitement les classes du collège et fut admis à la maison d'Institution en 1638. Son talent pour la parole se manifesta avant même sa promotion au sacerdoce.

Il fut appelé à prêcher devant Louis XIV et Anne d'Autriche le jour de la Pentecôte 1654 et on le retint aussitôt à la chapelle royale pour l'avent de 1654, celui de 1656 et le carême de 1657.

Duguet, dans ses Mémoires manuscrits a tracé du P. Le Boux le portrait suivant : " Il avait un talent merveilleux pour la chaire, il parlait avec une grâce et une naïveté charmante. Son éloquence n'était point d'un caractère sublime, ni d'une grande élévation. Tout était chez lui dans le naturel. Il disait des choses assez communes ; mais la manière dont il les tournait et les débitait, attachait infiniment. Souvent il prenait les manières faciles et l'air aisé de la conversation, et cela, joint à un bel extérieur, persuadait et charmait l'auditoire. Sa manière de composer était assez particulière et convenait parfaitement à cet air naturel qui régnait dans ses sermons. Il prenait un texte, faisait une division et méditait un peu sa matière sans rien écrire. Ensuite il montait en chaire et se livrait à son heureuse facilité et à la beauté de son imagination et, au sortir de la chaire, lorsque ses esprits étaient encore émus par l'action, il écrivait ses sermons. La raison qu'il donnait de cette pratique était que son imagination se trouvait si froide et si ingrate que, lorsqu'il était enfermé dans son cabinet, elle refusait de le servir et qu'elle ne lui fournissait rien ; mais qu'il fallait le spectacle de l'auditoire pour l'animer ; les idées se présentaient alors en abondance et il se sentait tout d'un coup devenir un homme nouveau. "

Il fut célèbre à la veille des débuts de Bossuet, dit M. Jacquinet, et même en face de Bossuet grandissant. La réputation du P. Le Boux et les succès qu'il avait obtenus à la Cour, le firent élever à l'épiscopat. Il fut nommé au siège d'Acqs en 1652, puis transféré à Mâcon en 1655 et enfin à Périgueux en 1666
Il mourut dans cette dernière ville en 1693.

Izon (Gironde) 23 janvier 1911

Le Boux

Cher monsieur l'abbé,

Je souhaitais depuis longtemps vous écrire. N'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, je n'osai. Un séjour de six semaines que je viens de faire, pour ma santé, au Cap d'Antibes, comme aumônier d'une dame anglaise, m'a procuré la précieuse connaissance de M. l'abbé Pommé. Il a bien voulu me donner pour vous le mot ci-inclus. Je suis donc sûr d'être bien accueilli.

J'ai passé, il y a quatre ans, une année à Paris, préparant pour M. Strowski une thèse de doctorat-ès lettres sur Fénelon prédicateur et théoricien de la chaire. Malheureusement, je brûlai les étapes; une bronchite survint, très maligne, qui, depuis lors, m'a mis dans

l'impossibilité de mener à bonne fin mon travail. J'ai vécu d'une vie végétative, auprès de ma mère en Périgord. Aujourd'hui, je vais beaucoup mieux et espère me remettre bientôt à l'œuvre fructueusement. Mais mes ressources se sont terriblement ressenties de ma maladie. Et je suis contraint de me passer de beaucoup d'ouvrages qui me seraient utiles, jusqu'à ce que je puisse retourner à Paris.

Aussi, je viens vous demander si vous ne pourriez pas me donner pour l'éditeur un mot qui m'autoriserait à tenter d'obtenir une réduction de prix sur les Mémoires de Batterel que vous avez édités. Comme seconde thèse, j'ai l'intention d'éditer des morceaux choisis de Sermons inédits de Le Boux que j'ai trouvés mss à la B. Nat. — Batterel me serait indispensable.

J'ajoute que je fais à la Semaine

Religieuse de Périgueux de notes bibliographiques ;
j'y ai parlé récemment du Fénelon de Cagnac, de
l'édition Urbain de la correspondance de Bossuet
(g.d in-8° vains) etc. Ce me serait un plaisir
de vous consacrer une chronique. Sans doute, les
curés achètent modérément. Il s'en trouve néanmoins
encore.

Si ce que je vous demande n'est pas
possible, tant pis. Merci quand même. Il me
restera la satisfaction d'avoir contribué à vous
transmettre le voeu de noire ami de cet
excellent Père Fornié.

Avec mes remerciements anticipés, daignez
agréer, Cher Monsieur l'abbé, l'expression de
mes sentiments respectueux et admiratifs

Amédée Lantourne

L'abbé Lantourne
à Izon (Gironde)

L'Abbé J. Pomié

Chapelain de Juan-les-Pins

présente ses amitiés et ses meilleurs
vœux au Docteur Ingold

Alpes-Maritimes

et lui recommande très
volontiers M. l'abbé Lautourne

JR

M. l'abbé Ingold, vic.-gén.
Langres

On ne sauroit chasser d'ici la reine de Suède :
elle admire Paris & toutes les raretés de la ville ; mais elle a
a dit au roi qu'elle a bien envie de profiter tout ce carême
prochain des sermons du P. Le Boux, angevin, jadis
prêtre de l'oratoire, qui doit prêcher le carême prochain
à S. Germain l'Auxerrois, notre paroisse près du Louvre.
Il étoit jadis janséniste, sed tandem homo factus est
ut adipiscatur episcopatum id., 379, II.

Guy Patin = Correspondance
édition de 1846

22 mars 1658.

universel qu'au bout de cinq ans on voulut l'avoir à Paris sur la grande réputation qu'il s'était faite dans les provinces.

Nous comptions en effet de le produire sur ce grand théâtre en 1653 (1), et il était arrêté pour la station d'une des paroisses lorsque lui fut signifiée à Saumur, où il résidait alors, une lettre de cachet par laquelle il lui était défendu de se montrer à Paris (2). On sut (3) que cette lettre avait été pratiquée sourdement par le P. Paulin, jésuite, alors confesseur du roi, par jalousie, s'il en faut croire M. Hermant, des succès du P. Le Boux, que la Société songeait à éloigner de la station de la cour en l'empêchant de remplir celles de la ville. Et peut-être sous le prétexte vague du jansénisme dont Patin dit (4) qu'il eut un temps le relief, mais en ajoutant qu'il y avait renoncé. « Il était, dit-il, jadis janséniste, *sed tandem homo factus est ut adipiscatur episcopatum.* »

Sa relégation ne fut pas de longue durée. Elle lui donna occasion de briller à Rouen autant qu'il aurait fait à Paris. Il y prononça dans la cathédrale l'oraison funèbre de François II de Harlay, archevêque de Rouen, mort le 22 mars 1653 (5), et François III de Harlay, son neveu et son successeur, depuis transféré à l'archevêché de Paris, goûta si fort le P. Le Boux que, s'étant rendu caution de sa doctrine auprès de la reine-mère, il obtint permission de la cour non seulement de lui faire prêcher le carême de cette année dans sa cathédrale, mais de le faire venir librement après sa station tant à Paris qu'à la cour (6).

Il s'y rendit et prêcha devant le roi Louis XIV et la reine

(1) *Registre du Conseil.*

(2) *Journal de Saint-Amour*, p. 378, lettre de janvier 1653.

(3) SAUMAISE, *Mémoires manuscrits.*

(4) PATIN, *Lettres*, T. II, lettre à Spon, p. 353.

(5) *Gallia christiana*, T, I, p. 610.

(6) SAUMAISE, *ut supra.*

Anne d'Autriche sa mère, le jour de la Pentecôte de l'an 1654, dans le temps que tout se disposait pour le sacre de Sa Majesté. Or, l'envie qui le poursuivait répandit que dans son sermon il avait parlé de cette cérémonie comme d'une chose superflue et indifférente, et qu'il avait dit en propres termes, qu'elle était bonne pour repaître les yeux du peuple, mais qu'elle ne faisait rien à l'âme du prince. Il était hors d'apparence que sachant avec quelle ardeur le roi désirait son sacre, il eut eu la hardiesse de lui tenir un pareil discours en sa présence et sous les yeux de son auguste mère, et de toute la cour qui ne le souhaitait pas moins. Cependant ce bruit courut bientôt de Paris dans les provinces, et on prit le temps qu'il était absent de la bonne ville pour lui rendre ce mauvais office. La chose alla si loin que l'abbé de Ceriziers, aumônier du roi, ayant fait imprimer dans ce temps-là un *Discours sur la cérémonie du sacre* dédié au roi, crut dans sa prévention devoir tomber sur le corps du P. Le Boux, et il le fit assez rudement : « Quoi, dit-il (1), nous croirons que l'onction qui tombe sur les pierres les sanctifie et nous prêcherons que le sacre des rois n'est qu'une cérémonie extérieure et indifférente ? » Et plus bas (2) : « Si ceux qui ont eu l'honneur de prêcher devant leurs Majestés avaient su ces belles vérités, ou qu'ils ne les eussent pas dissimulées par des sentiments plus honteux que l'ignorance, ils n'auraient pas parlé de son sacre comme d'une cérémonie superflue et indifférente, ils n'auraient pas dit que les rois sont sacrés dès le ventre de leurs mères, ils n'auraient osé assurer que ce grand appareil... qui vous imprime un caractère sensible de majesté très chrétienne, ne touche que les yeux du peuple et ne passe point à l'âme du prince ; et celui qui se mêle de distribuer la louange publique n'aurait pas écrit que cette docte prédication fut ouïe avec l'admiration de toute la

(1) Ceriziers, *Discours sur le sacre du roi.* Lepetit, 1654, in-4°.
(2) Page 26.

cour, qu'il n'eut auparavant déclaré que le roi, la reine, son éminence et tout ce qu'il y avait de prélats à ce discours, ne sont point de la cour, puisqu'il est certain que Sa Majesté l'a blâmé, que son auguste mère en a parlé tout autrement que d'un autre discours sur le même sujet, que M. le cardinal s'en est plaint, et que les évêques qui savent la mauvaise source de ces mauvais sentiments en ont été scandalisés. » Ce dernier trait est le plus noir de tous puisqu'il y veut si bien faire allusion au jansénisme, que dès ce temps-là on faisait venir partout, qu'il cite à la marge le *Mars gallicus*, source prétendue de ces maximes.

Une accusation de cette nature ne pouvait être négligée. Dès que le P. Le Boux l'apprit dans la province où on lui envoya l'ouvrage de l'abbé de Ceriziers, il lui écrivit une lettre qui est un parfait modèle de modération (1). Il lui dit (2) tout simplement qu'il a lu sans aigreur ce qui le regarde dans son discours, et que ne pouvant se persuader que ce fut un effet de quelque aversion particulière que cet abbé eut de sa personne, puisqu'il était trop chrétien et que lui n'avait pas l'honneur d'en être connu, il avait seulement conçu un regret sensible de n'avoir pas été si heureux que de l'avoir eu pour témoin de ce qu'il avait dit, s'assurant qu'il aurait été assez équitable et assez généreux pour vouloir être son avocat et entreprendre sa défense contre tout ce qui s'était publié à son désavantage (3); qu'en effet il n'avait parlé dans son discours que pour préparer le roi à son sacre (4) ; qu'il avait pris occasion de la fête de la Pentecôte pour représenter à Sa Majesté que le Saint-Esprit devait faire sa principale onction dans son sacre, et que la cérémonie extérieure et sensible la devait conduire à ce qu'il y a d'intérieur et de caché. « Mais,

(1) Le Boux, *Lettre imprimée* en 1654 à l'abbé de Ceriziers.
(2) Page 3.
(3) Page 4.
(4) Page 5.

Monsieur, ajoute-t-il (1), vous jugerez plus facilement de mon innocence sur les paroles mêmes dont je me suis servi. Il suffit de les lire sans autre éclaircissement pour s'étonner qu'on les ait voulu attaquer ; je les ai tirées de l'original, et je m'engage, s'il est nécessaire, d'avoir les témoignages de plusieurs personnes irréprochables et illustres, dans l'un et l'autre état, qui assureront que portant la parole au roi dans la première partie de mon discours, je ne dis autre chose sur quoi on ait pu me rendre suspect que ce qui suit : Que si tous les fidèles comme membres du corps de l'Eglise doivent vivre par cet esprit qui en est l'âme, Votre Majesté, Sire, y a une étroite obligation, puisque c'est la présence du Saint-Esprit qui doit animer les rois. Dieu vous ayant fait naître d'un roi et de tant d'augustes ancêtres vous a mis le sceptre en main par droit de succession et de votre naissance ; mais son esprit vous doit remplir pour régir les peuples et pour gouverner l'Etat. Nous voyons cela dans la source même de la royauté, dans l'Ecriture. Il est dit qu'après l'onction de Saül par le ministère de Samuel, l'esprit de Dieu se saisit de lui ; et lorsqu'il fut réprouvé et que David fut mis en sa place, il est marqué que le même esprit passa dans la personne du successeur et y demeura toujours, d'où Votre Majesté peut tirer cette conséquence que c'est lui qui doit faire la principale onction ; et ce sacre pour lequel les peuples témoignent tant d'impatience il y a si longtemps, ne paraît que comme une cérémonie extérieure en comparaison de cette présence du Saint-Esprit qui vous doit remplir, et qui doit obliger vos sujets à l'amour et à l'obéissance. Jugez (2), monsieur, si ces expressions ne sont pas chrétiennes et orthodoxes ; si c'est avoir parlé contre une tradition si ancienne et une cérémonie si auguste et si religieuse que d'en faire comparaison avec l'esprit qui la doit animer et qui

(1) Page 6.
(2) Page 7.

doit en être le fruit ; si c'est en vouloir détourner Sa Majesté que de l'y préparer, et avec quelle équité on a pu recevoir des impressions si sinistres et si désavantageuses à uu homme de ma profession. Vous êtes trop juste pour me condamner après cela, et trop généreux pour ne pas regretter au moins qu'on vous ait si mal informé. C'est le seul avantage que j'aie cherché en me donnant l'honneur de vous écrire. Je ne me plains de personne et j'adore la Providence de Dieu qui a permis qu'on ait ainsi abusé de votre zèle et de votre éloquence contre moi. Ce qui pourrait causer de la division en toute autre rencontre ne servira, s'il vous plaît, qu'à nous unir ensemble ; et je pourrai profiter de cette occasion d'avoir pour ami celui que tout le monde a regardé comme mon censeur. C'est la grâce que je vous demande et que je tâcherai de mériter, etc... »

Une justification si nette et si humble fit son effet. L'abbé de Ceriziers ne voulant pas se laisser vaincre en politesse lui répondit aussitôt qu'il n'avait aucune peine de reconnaître son innocence, que le même zèle qui l'a d'abord poussé contre lui, se tourne à présent contre ceux qui ont donné cours aux mauvais bruits qui l'attaquent. « J'avoue franchement, dit-il, que j'ai été surpris et j'ai beaucoup de regret que ma plume, qui n'a jamais offensé personne, ait commencé d'avoir de l'aigreur par celui qui mérite tant de louanges. Mais comme j'ai fait la principale faute en ceci, je souhaite que vous la diminuiez par cette douceur et cette modestie qui paraissent dans votre lettre et qui sans doute vous mériteront au jugement des sages plus de réputation et d'estime que cent satires ne vous en sauraient ôter... Vous avez eu raison de penser que mon attaque n'a pas été l'effet d'une aversion particulière, ayant une parfaite disposition à révérer tous les mérites extraordinaires comme le vôtre, que tout le monde regarde avec l'estime qu'on lui doit... vous devez être satisfait après le témoignage de plusieurs personnes considérables par leur

naissance et leur dignité qui vous ont ouï, que j'ai examinées et qui toutes protestent n'avoir rien entendu de vous que ce que vous m'avez écrit. Bien que tout cela vous manquât vous ne pourriez être suspect auprès des gens d'honneur et de probité, puisque le véritable caractère et la marque la plus sensible des âmes innocentes et généreuses c'est la modestie et l'humilité qui paraissent avec autant d'éclat dans votre excellente lettre que cette éloquence qui tient et qui charme les plus délicates oreilles de la France. »

Ces deux lettres, fort propres à faire voir que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on fait quelquefois de mauvais procès à nos Pères sur de fausses imputations, furent imprimées dans le temps. C'est d'elles que j'ai tiré l'histoire de cette avanie que leur publication fit tomber d'elle-même et qui n'empêcha pas que le P. Le Boux ne fut nommé, cette même année, 1654, pour prêcher l'Avent au Louvre (1) et encore celui de l'année 1656, ainsi que le carême de 1657. Anne d'Autriche le goûta fort. Elle le suivait jusques dans Paris et vint souvent l'entendre dans notre église de la rue Saint-Honoré pendant le carême qu'il y prêcha en 1656, ce qui était une distinction bien marquée puisqu'elle ne pouvait le faire sans abandonner le prédicateur du roi.

Aussi avait-il un merveilleux talent pour la chaire (2). Il parlait avec une grâce et une naïveté charmantes. Son éloquence n'était point d'un caractère sublime et d'une grande élévation. Tout était chez lui dans le naturel. Il disait des choses assez communes, mais la manière dont il les tournait et les débitait, attachait infiniment. Souvent il prenait les manières faciles et l'air aisé de la conversation, et cela joint à un bel extérieur persuadait et charmait l'auditeur. Sa manière de composer était assez particulière et convenait parfaitement à cet air naturel qui régnait dans ses ser-

(1) *Registre du Conseil*, octobre 1654. — *Gazettes.*

(2) M. l'abbé Duguet, *Mémoires manuscrits.*

mons. Il prenait un texte, faisait une division et méditait un peu sa matière sans rien écrire; ensuite il montait en chaire et se livrait à son heureuse facilité et à la beauté de son imagination; et au sortir de la chaire, lorsque les esprits étaient encore émus par l'action, il écrivait ses sermons. La raison qu'il donnait de cette pratique était que son imagination se trouvait si froide et si ingrate lorsqu'il était renfermé dans son cabinet, qu'elle refusait de le servir et qu'elle ne lui fournissait rien, mais qu'il lui fallait le spectacle de l'auditoire pour l'animer, les idées se présentant alors à lui en abondance et se sentant tout d'un coup devenir un homme nouveau.

Furetière, dans sa nouvelle allégorique des troubles arrivés au royaume d'éloquence, le met au rang des plus fameux prédicateurs de son temps. « D'un côté, dit-il (p. 136), la reine envoya dans la province homiliaire Oger le Français, grand capitaine et qui en connaissait fort bien la langue... Dans cette entreprise il fut accompagné par les capitaines de Lingendes, *Le Boux*, Desmares, Hersent et quelques autres qui y menèrent les figures les plus fortes et les plus véhémentes, et ils les surent si bien ranger et exciter au combat qu'en peu de jours ils gagnèrent plusieurs éminences et commandèrent dans beaucoup de paroisses de la même côte où ils reçurent force acclamations du peuple à qui ce gouvernement fut fort salutaire. »

Faydit en parle comme d'un homme qui faisait en chaire grand usage de Tertullien; c'est dans ses *Remarques sur Virgile* (1) qu'il introduit ce docteur disputant contre le P. Malebranche et lui parlant ainsi : « Le P. Le Boux qui charma autrefois Paris et la cour de France par ses admirables prédications qui l'élevèrent à l'épiscopat, prenait tout ce qu'il disait de beau et de bon dans mes livres. Il me citait sans cesse dans ses sermons. Cet éloquent barbare, disait-il en parlant de moi, cet illustre africain qui m'a

(1) Faydit, 2e partie, p. 176.

toujours fourni de belles pensées dans la chaire. Il avait une si grande habitude avec moi et s'était rendu mon style si familier que quand il ne trouvait pas chez moi ce qu'il voulait dire il inventait des termes qui approchaient et ressemblaient aux miens. C'est ainsi que mille fois il m'a fait dire que la lance qui avait percé le côté de J.-C. avait fait l'office de sage-femme et fait accoucher l'Eglise, sur la croix, des enfants qui étaient cachés dans le sein de son époux. *Obstetricante lanceâ.* Je n'ai jamais dit ce mot, mais il l'a forgé sur mon style. »

Quoi qu'il en soit de la vérité de cette observation, le P. Le Boux se fit un tel nom et fit son chemin en si peu de temps que pour son mérite il fut élevé à l'évêché d'Acqs, âgé seulement de trente-sept ans, n'y en ayant que dix qu'il prêchait et que quatre depuis qu'il avait paru à la cour. Il ne dut pas avoir regret à la cure qu'il avait acceptée en 1652 et dont il avait été de se défaire, sollicité par ordre de notre conseil comme s'en étant chargé sans leur participation (1).

Il fut nommé à cet évêché le 30 septembre 1658 (2), pendant la tenue de notre neuvième assemblée générale, à laquelle il assistait comme un des députés de la maison de Paris ; et quoique le nouveau *Gallia christiana* ne date cette nomination que du 5 octobre, il faut l'entendre de la date de son brevet, car dès le 30 septembre il en reçut les compliments de nos Pères de l'assemblée, et il est dit dans les actes (3) de ce même jour « qu'il fut prié et contraint de prendre séance auprès du R. P. Général, nonobstant sa longue résistance, et qu'il dit alors, les larmes aux yeux, que c'était pour lui un grand sujet de consolation de ce qu'il avait entendu le R. P. Général parler beaucoup de la charité à l'entrée de cette session, puisqu'il avait besoin

(1) *Registre du Conseil* du 12 avril 1652.

(2) Erreur de Dupin qui dit en 1660. (*Table des auteurs ecclésiastique*, T. 3).

(3) Session 26.

qu'on en eut pour lui plus que jamais ; qu'ayant reçu une grâce du roi il en demandait deux à l'assemblée, sans lesquelles celle-là lui serait funeste : la première, que la Congrégation demandât pour lui ce qui lui était nécessaire pour s'acquitter dignement de sa charge, ayant à craindre qu'il ne fut du nombre de ceux à qui saint Grégoire de Nazianze reproche de n'apporter à l'épiscopat que le seul désir d'être évêque, quoiqu'il n'eut pas beaucoup senti ce désir dans son cœur, et considérant son indignité d'une part et de l'autre la sainteté du dernier évêque de l'Oratoire, J.-B. Gault, protestant de plus que s'il plaisait à l'assemblée de jeter les yeux sur quelque autre de la compagnie pour cette dignité dont il se tenait très indigne, il se rendrait lui-même le solliciteur de ce changement auprès du roi et de son éminence. La 2e grâce qu'il demanda fut d'être toujours regardé comme prêtre de l Oratoire, assurant qu'il honorerait toute sa vie la Congrégation et qu'il rechercherait avec plaisir toutes les occasions de la servir comme sa mère. A quoi le R. P. Bourgoing répondit en le remerciant au nom de l'assemblée de la continuation de son amour et de son zèle pour la Congrégation et en l'assurant qu'elle aurait grand soin d'offrir ses vœux et ses prières à J.-C., évêque de nos âmes, afin qu'il lui plût de lui donner abondamment la grâce épiscopale avec toutes les vertus qui doivent accompagner cette grande dignité et que si la Congrégation l'avait aimé jusque-là comme un de ses enfants, elle l'honorerait désormais comme un de ses Pères. »

Il ne put prendre la route d'Acqs qu'après le 13 avril 1660, qu'il fut sacré dans notre église de la rue Saint-Honoré par Mgr Dominique de Vic, archevêque d'Auch, son métropolitain, assisté de l'évêque de Coutances et de celui de Tulles Louis de Guron de Rechignevoisin (1).

L'année suivante 1661 se tint notre dixième assemblée à

(1) *Gazette de France.* — *Gallia christiana.*

laquelle, en signe d'union, il écrivit la lettre suivante datée d'Acqs, le 13 septembre, que l'on inséra dans les Actes (1) : *Mes RR. PP. comme vous représentez toute la Congrégation et qu'elle vous considère comme ses plus dignes membres réunis à son digne chef, je ne puis laisser passer une occasion si favorable sans lui rendre en vos personnes le respect et la reconnaissance que je lui dois. Je le fais avec toute la sincérité de mon cœur, et vous voulez bien, mes RR. PP., que je vous fasse souvenir qu'il y a trois ans qu'ayant l'honneur d'être de la même assemblée que vous composez, il plut au roi de me nommer à l'évêché d'Acqs et que ma première pensée fut d'avoir recours à votre charité. Cette parole a bien de l'étendue, et vous me permettrez, s'il vous plaît, d'en prendre le sens dans l'acte que vous daignâtes en faire dresser dans une de vos sessions. Mais j'ose vous dire que l'expérience d'un an et demi dans mon diocèse m'a mis en état d'ajouter beaucoup aux choses que je vous dis alors dans la vue de mon indignité et de ma misère. Je m'assure que vous m'accorderez maintenant ce que vous eûtes la bonté de m'accorder il y a trois ans, et puisque vous m'avez fait l'honneur de me donner place dans l'ordre de vos députations* (2), *en me regardant toujours comme prêtre de l'Oratoire, je ne puis douter que vous ne me fassiez la grâce de me donner toujours part dans vos affections et dans vos prières. Je suis, mes RR. PP., votre très humble et très obéissant serviteur et confrère, Guillaume, évêque d'Acqs.*

Il se trouvait à Paris au mois d'avril 1663, y ayant peut-être prêché le carême à la cour. C'était le temps de notre onzième assemblée indiquée pour l'élection du successeur du P. Bourgoing. Il fut prié par elle (3), n'ayant point de

(1) 9e session.

(2) C'est qu'en effet dans nos *Listes des députations* il est toujours marqué après le R. P. Général, jusques y compris la liste de 1666.

(3) *Actes de la 11e assemblée*, session 1.

chef de vouloir nous en tenir lieu et présider l'assemblée jusqu'à ce que le supérieur général fût élu. Il le fit et parla avec beaucoup de grâce et de dignité à l'ouverture de deux sessions. Il avait dit la messe pontificalement pour attirer sur nous la grâce de faire un bon choix, et nous y exhorta d'une manière forte éloquente « en faisant remarquer aux députés que le chef qu'ils avaient à se donner devait être, comme dans le corps naturel, la protection, l'influence et la réunion de tous les membres de la Congrégation : *la protection*, parce qu'il fallait qu'il eût toujours les yeux ouverts pour découvrir les besoins et qu'il fût prêt à s'exposer le premier pour la conservation du reste du corps, *provideat Deus hominem qui possit exire et intrare ante eos*; qu'il lui fallait encore un chef dont elle reçut de bénignes et continuelles *influences* de l'esprit du sacerdoce, ce qui faisait sa différence d'avec tous les corps particuliers qui sont dans le grand corps de l'Eglise, un chef en qui pour cela JÉSUS-CHRIST, le prêtre public et universel de son Père, comme parle Tertullien, eût répandu son esprit, tels que les premiers chefs qui jusque-là avaient gouverné ce corps, l'ont eu avec tant de plénitude, un Mgr le cardinal de Bérulle qui l'avait eu pour former ce corps et le gouverner; un Père de Condren qui avait été son digne successeur en toutes choses, et le dernier général, que la Providence de Dieu avait affligé pendant les dernières années de sa vie et qui avait marché sur les vestiges de ses prédecesseurs autant que les infirmités lui avaient permis, jusques à la fin. Enfin que la troisième fonction d'un chef qui est de *réunir* tous les membres était celle qu'il fallait chercher entre toutes les autres dans celui qu'on allait élire; qu'il y voyait, par la miséricorde de Dieu, tous les particuliers disposés, et qu'il pouvait dire après saint Grégoire de Nazianze, que tout annonçait la paix : *Ego pacis sponsor sum, tantillus videlicet tantæ rei.* » En suite de son discours, fut procédé à l'élection d'un supérieur général, et le R. P. Senault

ayant été élu pour cela, l'évêque d'Acqs entonna le *Te Deum* à la tête de l'assemblée.

Il fut nommé en 1665 à l'évêché de Mâcon (1), et il se donne ce titre dans l'approbation qui est à la tête du Nouveau Testament du P. Amelote, en date du 27 septembre; mais avant qu'il fut transféré juridiquement à ce nouveau siège le roi fit de lui au commencement de 1666 une nouvelle translation à Périgueux qui eut lieu (2).

Il fut chargé avant de s'y rendre de faire l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche qu'il prononça au Val-de-Grâce. Je ne sais si elle fut imprimée, je ne l'ai vue que manuscrite à la bibliothèque de Saint-Honoré, dans un recueil d'oraisons funèbres in-4°. Comme elle fut faite au sujet du cœur de cette princesse qui repose en ce monastère, il s'y propose de la représenter avec un cœur de chrétienne, un cœur de mère, un cœur de reine, et ces trois points sont sous-divisés chacun en trois autres, ce qui fait qu'il ne développe rien de ce qu'il dit, que son discours est sans mouvement, sans élévation et comme coupé en plusieurs parcelles dont chacune ne présente rien, ce me semble, que d'assez commun. C'était pourtant elle qui le protégeait.

Ne pouvant assister en personne à notre assemblée qui qui se tenait cette année 1666, mais à Lyon, il continua de donner à la Congrégation des marques de son affection, en chargeant le P. Général de lui assurer de sa part, comme les députés de Paris furent aussi chargés par l'assemblée de lui en faire à leur retour de très humbles remerciements (3).

Il prit ensuite possession de son église de Périgueux le

(1) *Gallia christiana.*

(2) *Ibid.* Le *Menagiana* (3e vol. p. 217) dit que s'ennuyant à Acqs dont l'évêché ne vaut pas plus de 10000 livres de rente il vint à Paris pour briguer ce nouvel évêché, et qu'on fut choqué de voir tant d'ambition dans une personne de si basse naissance, élevée si pauvrement dans l'Oratoire, ce qui donna occasion de faire de lui cette pointe : qu'il était né gueux, qu'il avait vécu gueux et qu'il voulait périr gueux.

(3) *Actes de la 12e assemblée.*

24 mai 1667 (1). Depuis qu'il y fut une fois établi il s'appliqua avec grand soin à remplir les diverses fonctions de son ministère. Il transféra son église cathédrale, de la cité où elle était, dans une situation incommode, au milieu de la ville où il lui réunit un chapitre de collégiale. Sa vigilance pastorale se porta ensuite à deux grands objets qui la partagèrent : les pauvres et le clergé de son diocèse. Il pourvut à l'entretien des premiers par une manufacture de draps qu'il établit à Périgueux dans un hôpital où il enferma les pauvres valides, et à la régularité de ses clercs par l'érection d'un séminaire dont il donna la conduite aux prêtres de la Mission : les conjonctures des temps ne s'étant pas trouvées favorables pour nous y introduire nous-mêmes. Il mit la réforme dans un prieuré de chanoines réguliers, il s'appliqua sans relâche à faire connaitre et pratiquer les règles d'une discipline exacte, principalement dans le clergé (2). En voici un trait assez vigoureux, que je tire des *Nouvelles ecclésiastiques* que M. d'Agde, Louis Foucquet, faisait courir de son temps (3). « M. de Périgueux avait fait défense à son chapitre de laisser entrer ni femmes ni filles dans le chœur pendant les offices. Au préjudice de ses ordonnances ces messieurs en introduisirent un jour que le prélat officiait. Il envoya dire au bedeau de les faire sortir. Celui-ci se mit en devoir de le faire, mais trois chanoines l'empêchèrent et firent rester ces femmes. Ce qui ne se fit point sans scandale après les ordres donnés par l'évêque pour les faire retirer. Aussi M. de Périgueux, pour couper court à de telles voies de fait, en porta ses plaintes au roi qui relégua par des lettres de cachet ces trois chanoines en divers endroits. »

Ennemi mortel des disputes qui de son temps agi-

(1) *Gallia christiana.*

(2) Le Boux, *Mémoire manuscrit.*

(3) Année 1677.

taient l'Eglise de France il n'y prit part que pour témoigner en 1669 au nonce et aux évêques médiateurs la joie qu'il avait de voir la paix rétablie. Ce que je n'avance néanmoins que sur la foi d'autrui, n'ayant pu trouver sa lettre dans l'endroit indiqué de la *Paix de Clément IX* (1).

A notre assemblée de 1684 il écrivit à un des députés pour le charger d'assurer nos Pères de la continuation de son estime et de son affection pour la Congrégation (2).

Il nous en donna des marques sensibles deux ans après dans les missions que le roi fit faire en 1686 aux nouveaux convertis (3). Sept de nos Pères furent destinés par M. l'archevêque de Paris pour le diocèse de Périgueux. Ils y furent depuis le mois de novembre 1685 jusqu'après Pâques de l'année suivante. Le P. Bachelerie, un des meilleurs ouvriers de cette mission et qui en fit le principal fruit, se loue beaucoup dans ses lettres de M. l'évêque de Périgueux. *Il ne se peut rien ajouter*, écrit-il, *aux honnêtetés qu'il nous a faites et à toutes ses attentions pour nous donner toute la satisfaction possible. Il a agi en tout avec nous comme s'il était encore un simple prêtre de l'Oratoire* (4).

On fut un temps prêt à tout quitter voyant le peu de succès, mais à la fin tout Bergerac s'ébranla (c'était le théâtre de leurs travaux) quand ils virent nos missionnaires et surtout le P. Bachelerie résolus de se retirer. L'évêque en congédia seulement quelques-uns tant parce que les fonds lui manquaient (à ce qu'il écrit au P. de Ste-Marthe (5) ayant déjà fait faire bien d'autres missions dans son diocèse, que parce qu'il n'y avait pas de quoi occuper sept personnes dans Bergerac, qui, à la vérité, était une seconde Genève, mais dont les habitants, étant presque tous négo-

(1) *Mémoires de Bonardy*. (*Paix de Clément IX*. T. II, p. 134.)
(2) *Actes de la 18e assemblée*, session 15.
(3) Voyez *Histoire générale*, *5e époque*. Année 1686.
(4) BACHELERIE, lettre du 5 avril 1686.
(5) LE BOUX, *Lettre au P. de Sainte-Marthe*, du 19 janvier 1686.

ciants ou marchands, ne pouvaient assister à trois sermons par jour, comme on leur faisait d'abord, sans interrompre notablement leur commerce. Il en garda quatre et porte ainsi son jugement sur nos Pères : *Le P. Bachelerie est assurément un digne ouvrier... Le P. Michel David, homme solide, savant et prudent, n'a pu parler en public à cause de son peu de facilité, mais aurait pu être très utile dans les conférences particulières si on l'en avait chargé. Il est en vénération à Bergerac et y a été d'un grand secours, autant que sa mauvaise santé le lui a pu permettre. Après lui le P. Salmon y a travaillé en apôtre pour les catéchismes qu'il fait mieux qu'homme que je connaisse. Le P. de Moré est un très digne confesseur... Le P. Alexandre Legier est un bel esprit mais fort abstrait dans ses idées... Il faut pourtant vous dire que nos chers Pères ont édifié, mais sans flatterie, tout Bergerac par leur piété et leur zèle, et qu'ils y laisseront une très bonne odeur de la Congrégation ; et plût à Dieu y pût-on avoir une maison de l'Oratoire et les moyens de l'y établir !*

Il écrit ainsi du 19 janvier 1686 lorsque nos Pères désespéraient de faire aucun bien ; c'est pour cela qu'il ne leur fait pas honneur du succès, mais simplement de leur zèle et des bons exemples qu'ils avaient donnés. Ce ne fut que le mois suivant que Dieu bénit leur persévérance, en la manière qu'on le trouvera détaillé sous l'*Histoire générale*, 5e époque, an 1686. Ils ne voulaient pas nous laisser aller, ils ne se lassaient point d'entendre nos Pères ; ils songeaient aux moyens de nous donner leur collège, d'un revenu trop modique pour nous y pouvoir établir, et outre le carême de cette année qu'il leur fallut accorder, je vois qu'il fallut encore vers l'automne leur envoyer d'autres missionnaires les premiers ayant besoin de repos.

Ils eurent donc dès le mois d'octobre les PP. Rudens, Pièche et Vincent Pelaut qui s'y était rendu de Lectoure où il était alors grand vicaire, et je vois par une lettre de M.

de Périgueux qu'ils y étaient encore travaillant au carême de 1687. Il écrit du 1e mars au P. de Sainte-Marthe :

J'arrive de Bergerac, où le désir de profiter à mon troupeau de nouveaux convertis et l'intérêt que je prends à tout ce qui regarde la Congrégation, ma très chère et très honorée mère, m'ont obligé d'aller quoique très incommodé ; et en effet je n'y ai pas été trois jours qu'une cruelle goutte, accompagnée de vapeurs, m'y a jeté au lit, d'où je ne suis sorti que pour tâcher de regagner ma maison, dans la résolution, s'il plaît à Dieu de m'en donner la force, d'y retourner passer la quinzaine de Pâques avec nos très chers Pères...

Je commencerai par vous dire que l'accusation intentée contre le P. Pelaut, et dont j'envoyais les preuves au P. de Roncherolles dans deux lettres, l'une du gardien des Récollets fort positive, l'autre du gardien des Cordeliers qui ne m'écrivait qu'à la sollicitation de l'autre, était très mal fondée. Je me suis enquis de ce qu'il avait dit au sujet des confesseurs relâchés, et il n'a rien dit que fort à propos et selon mes intentions : ce relâchement des confesseurs à l'égard des nouveaux convertis, consistant dans une négligence horrible de bien examiner s'ils sont en effet bien convertis ; j'en avais fait une funeste expérience et j'ai ordonné qu'avant toutes choses, quand ils se présenteraient pour la confession, avant que de se mettre en l'état de pénitents, ils rendent raison de leur foi, sans attendre qu'ayant commencé leur confession ils déclarent qu'ils ne croient rien, prétendant profiter du secret du sacrement et publier, quoiqu'ils n'aient pas reçu l'absolution, qu'ils se sont confessés. Le P. Pelaut est donc très innocent de ce côté-là ; mais parlant à un père commun voici ce qui a été un peu fâcheux, c'est qu'il n'a pas paru qu'il y eut toute l'union et toute l'intelligence qui eut été à souhaiter entre les missionnaires. Dans le fond ce sont des bagatelles, mais des gens les ont un peu relevées, et je crois, par la miséricorde de Dieu, avoir tout calmé. Le P. Pièche est fort bien venu pour sa bonne conduite, mais il est un peu obscur dans ses discours ;

le P. Pelaut a plus de netteté. Je ne vous dis rien du P. Rubens. C'est un ancien missionnaire. Et il observe fort judicieusement à son sujet que la méthode de nos anciens missionnaires, qui n'étaient accoutumés à parler qu'à d'anciens catholiques, ne convenait pas avec les nouveaux, auprès desquels il fallait s'y prendre d'une autre sorte. C'était cependant le défaut dominant des missions que nous fûmes obligés de faire à ces nouveaux réunis, parce qu'il fallait fournir tout à coup un trop grand nombre d'ouvriers en trop d'endroits différents.

Son âge et ses infirmités redoublant il mourut quelques années après dans son diocèse, le 6 août 1693, et fut enseveli dans le chœur de Saint-Front (1). Notre *Nécrologe* fit mention de lui comme ayant souhaité si expressément tant de fois de demeurer uni à notre Congrégation, pour laquelle il avait conservé durant sa vie beaucoup d'affection, n'ayant jamais désavoué sa qualité de prêtre de l'Oratoire. Il ne rougissait pas non plus de sa première indigence (2), si c'est bien de lui qu'est le jeu de mots que je lui ai ouï attribuer, par lequel faisant allusion à son dernier évêché on prétend qu'il disait : *Je suis né gueux, je veux Périgueux.* Je n'ai pourtant pas oui dire qu'il fût mort gueux.

On voulut après sa mort donner au public ses sermons, mais le libraire Guérin qui les a m'a dit qu'on ne lui avait pas conseillé de faire les frais de cette impression, étant la plupart d'un goût suranné bien différent du goût moderne. J'en ai vu un manuscrit, qui est sur une vêture de religieuse hospitalière, à qui il représente sa profession comme

(1) *Gallia christiana.*

(2) Bien plus, on m'a assuré qu'ayant été obligé de passer par Saumur depuis qu'il se vit évêque, loin de marquer la moindre peine de se trouver au milieu d'une famille et de parents pauvres et de peu de considération dans le monde, il courut au-devant de sa bonne mère l'embrasser tendrement à la vue d'une nombreuse assemblée, qui s'était rendue chez nous pour lui faire honneur.

une image du paradis. Cette idée est noble, heureuse et assez suivie, mais l'application et les conséquences m'en semblent plates ; d'ailleurs moraliste froid et sec, se contentant d'étaler des idées, lumineuses à la vérité, mais de pure spéculation et abstraites, et d'entasser plusieurs sans en développer aucune.. On sent que Tertullien est son docteur favori, qu'il en manie assez bien les pensées ; et le P. Senault son modèle pour la diction, quoiqu'il ne l'ait pas aussi noble ni aussi pure que son maître.

Il fit publier en 1684 les *Conférences de Périgueux* imprimées chez Muguet, trois vol. in-12 (1) et on prétend qu'il eut la principale part à cet ouvrage et qu'il avait aussi beaucoup contribué à la *Théologie morale de Périgueux*, imprimée en quatre volumes in-12 chez Guérin en 1695 (2), deux ans après la mort du prélat. Mais ce même Guérin m'a assuré que ces ouvrages étaient de M. de la Serre, un des supérieurs du séminaire de Périgueux, et que notre Père Le Boux n'en avait eu que la direction, et qu'il n'y avait constamment de lui qu'un livre de méditations pour une retraite d'ecclésiastiques, lesquelles sont presque toutes de ce prélat. Or il s'est trompé en cela même, parce qu'il n'y a point de retraite pour les ecclésiastiques de ce diocèse et que le livre dont il veut parler, intitulé : *Discours et méditations composés par ordre de Mgr l'évêque de Périgueux pour l'usage de retraites de son diocèse.* (2 vol. in-12, Paris, Guérin 1699), n'est qu'à l'usage des laïques, et que l'évêque qui l'a fait paraître n'est pas notre Père Le Boux mais son successeur, Daniel de Francheville, qui fut un saint prélat et le père des pauvres.

(1) Bordes et Le Brun, *Mémoires manuscrits.*

(2) M. Dupin lui attribue aussi ces ouvrages (*Table des auteurs ecclésiastiques,* T. III).

Peltre, le 16 octobre 1975

Très Révérend Père,

Mille mercis pour vos corrections, vos adresses et tous les renseignements; Si tous les archivistes se donnaient autant de mal que vous, les chercheurs seraient à la fête.

Je vous envoie la notice de Le Boux, quand vous l'aurez lue, vous comprendrez mon souci. Il me manque son oraison funèbre de Louis XIII. L'auriez-vous par hasard en manuscrit aux Archives de l'Oratoire. J'ai écrit partout là où il fit ses études et à Périgueux, pas de traces. Vous êtes mon dernier espoir. Si vous ne trouvez pas, j'abandonne la notice et ne compte plus Le Boux en mes orateurs, ...

J'ai le même problème pour

Albert de St Gilles   Gilles Leroy un carme

Barbier Guilielmi   O.F. de 1644

Bonnet Thomas prieur de Moelemes (sic) Bénédictin

Bot M.P. Sieur de Launay

Cazalet dominicain : O.F. prononcée à St Pierre de Montpellier entre le 15 mai et le 25 juin 1643.

Dites-moi à quel saint me vouer... ?

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, très Révérend Père mes meilleures salutations et excusez-moi mille et mille fois de vous importuner,

Sœur Véronique-Thérèse   Couvent

57000 PELTRE